

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA

2017

RAPPORT ANNUEL



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA



Table des matières

P//2	Lettres d'envoi
P//3	Sommaire de fin d'exercice 2017-2018
P//4	Message du président du conseil d'administration
P//6	Message du président et directeur général
P//8	Rapport de rendement
P//10	Orientation stratégique
P//13	Rapport de gestion
P//29	États financiers abrégés
P//33	Notes afférentes aux états financiers abrégés
P//39	Bureaux de la Société d'assurance publique du Manitoba

La Société d'assurance publique du Manitoba est une société d'État provinciale qui fournit des services d'assurance automobile depuis 1971. La Société a pris en charge une gamme de services plus étendue en 2004, lorsqu'elle a intégré les services relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules dans ses activités. La Société est régie par la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba et la Loi sur les conducteurs et les véhicules.

This annual report is available in English at mpi.mb.ca. Le rapport annuel peut être consulté en français sur le site Web mpi.mb.ca.

Lettres d'envoi



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA

Le 31 mai 2018

Monsieur Cliff Cullen
Ministre des Services de la Couronne
Bureau 314, Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

Conformément au paragraphe 43(1) de la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice clos le 28 février 2018

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Brent VanKoughnet
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le 31 mai 2018

Madame Janice C. Filmon, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneure du Manitoba
Bureau 235, Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice clos le 28 février 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Lieutenant-Gouverneure, l'expression de ma haute considération.

Cliff Cullen
MINISTRE DES SERVICES DE LA COURONNE

Sommaire de fin d'exercice 2017-2018

Données financières

Valeur approximative des indemnisations payées par le régime Autopac par jour ouvrable	3,1 M\$
Total des indemnités versées par le régime Autopac pour dommages corporels en 2017-2018 (avant charges)	167 M\$
Total des indemnités versées par le régime Autopac pour dommages matériels en 2017-2018 (avant charges)	611,6 M\$
Montant payé par la Société à des médecins manitobains au nom de clients	34,6 M\$
Commissions payées par la Société aux courtiers indépendants pour la vente de produits	83 M\$
Subventions tenant lieu de taxes payées par la Société aux municipalités du Manitoba	1,9 M\$
Impôt provincial sur les primes payé par la Société	36,9 M\$
Montant investi dans les programmes de sécurité routière	15,3 M\$
Économies estimatives réalisées par les titulaires de police grâce à l'utilisation de pièces recyclées	12,5 M\$
Économies directes estimatives réalisées par les titulaires de police grâce à la subrogation	12,5 M\$

Chiffres importants

Nombre moyen de sinistres Autopac déclarés à la Société par jour ouvrable	1 203
Nombre total de sinistres Autopac déclarés	299 518
Nombre de demandes d'indemnisation pour dommages corporels présentées	17 734
Nombre de demandes d'indemnisation pour dommages matériels présentées	281 784
Nombre total de demandes d'indemnisation pour vol présentées à Winnipeg	2 439
Nombre total de demandes d'indemnisation pour vol présentées ailleurs dans la province	772
Nombre de polices Autopac en vigueur (moyenne)	1 150 486

Statistiques de la Société pour les cinq derniers exercices

	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Primes émises (milliers de \$)	1 232 350	1 153 420	1 103 185	1 026 555	977 992
Sinistres survenus (milliers de \$)	883 813	981 298	770 624	844 875	861 137
Nombre de sinistres	299 518	303 878	297 957	273 244	287 741
Coût moyen par sinistre (\$)	2 951	3 229	2 586	3 092	2 993
Frais de règlement (milliers de \$)	161 583	137 102	134 511	134 247	132 563
Autres charges (milliers de \$)	254 460	254 274	205 510	247 217	239 219
Résultat net (milliers de \$)	91 076	(85 204)	(31 314)	57 578	(44 846)
Placements à la fin de l'exercice (milliers de \$)	2 784 706	2 648 305	2 523 111	2 599 971	2 443 390
Total des actifs (milliers de \$)	3 482 897	3 349 799	3 190 917	3 215 049	3 028 171

Message du président du conseil d'administration



Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons délibérément et fortement mis l'accent sur nos activités fondamentales et nous avons établi des priorités clés qui nous aideront à rester dans la bonne voie loin dans l'avenir.

La Société d'assurance publique du Manitoba vise à apporter de la valeur aux Manitobains au moyen de tarifs abordables, d'une couverture et d'un service exceptionnels, et de routes plus sûres.

Cet engagement est ancré dans la promesse d'indemniser adéquatement les assurés pour leurs pertes et d'évaluer continuellement nos politiques et procédures, de rationaliser nos activités, de réduire nos charges opérationnelles et de mettre en œuvre des programmes de prévention des sinistres afin d'en contrôler la fréquence et la gravité.

À titre d'assureur automobile public, la Société a reçu des Manitobains l'autorité exclusive de fournir l'assurance automobile de base. Le conseil d'administration croit fermement, par conséquent, qu'il a l'obligation de veiller à ce que la Société suive les meilleures pratiques dans le domaine de l'assurance et fasse preuve d'une gestion disciplinée qui apportera une valeur exceptionnelle aux Manitobains.

Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons délibérément et fortement mis l'accent sur nos activités fondamentales et nous avons établi des priorités clés qui nous aideront à rester dans la bonne voie loin dans l'avenir.

Le conseil est déterminé à garder les tarifs du régime de base aussi stables, prévisibles et abordables que possible. Le régime de

base doit être auto-suffisant, disposer d'une réserve de capital suffisante pour absorber les variations imprévues des recettes, des frais de règlement et du revenu des placements et proposer des tarifs qui sont fondés sur des calculs actuariels solides. Pour y arriver, la Société continuera de faire preuve de prudence budgétaire et d'une bonne gestion financière axée sur la limitation des coûts, la rationalisation de ses activités et l'élimination des charges opérationnelles non nécessaires. Nous avons révisé nos principales mesures de rendement et nous les analyserons par rapport aux meilleures pratiques d'autres assureurs publics et privés pour nous assurer que nous continuons de poursuivre l'efficacité opérationnelle, la prudence budgétaire et des pratiques optimales de gestion des placements.

L'an prochain, nous ferons une revue complète de nos produits et services afin de façonner et de guider l'adaptation continue visée par la Société pour répondre aux besoins changeants des Manitobains, y compris ceux qui vivent dans les collectivités rurales, nordiques et éloignées. Nous étudierons diverses options de libre-service client en ligne afin d'améliorer le service à la clientèle et

offrir plus de commodité aux clients, tout en veillant à ce que les projets d'immobilisations et initiatives technologiques appuient et optimisent directement nos activités fondamentales et répondent aux priorités des Manitobains.

La fabrication et la réparation des véhicules changent radicalement en raison de l'utilisation accrue de matériaux légers complexes et de systèmes électroniques avancés. Les implications de ce changement sur les coûts et les réparations seront considérables et devront être gérées soigneusement. C'est à cet effet que nous avons amélioré notre processus de traitement des sinistres, entre autres en introduisant notre programme Réparation directe, qui est de plus en plus populaire. La Société continuera de collaborer avec l'industrie de la réparation pour veiller à ce que les véhicules endommagés dans une collision soient réparés correctement et elle continuera également de se préparer proactivement aux changements structurels dans l'industrie automobile, notamment à l'arrivée attendue de véhicules entièrement autonomes.

Le conseil reconnaît aussi l'importance de la Société pour l'économie générale de la province. Nous nous efforcerons d'être de bons citoyens dans chacune des collectivités où nous exerçons nos activités. Nous nous engageons à être justes et éthiques envers les nombreux différents partenaires stratégiques et parties intéressées dont nous dépendons et qui dépendent de nous pour offrir des services

aux Manitobains. Nous continuerons d'aspirer à créer un lieu de travail gratifiant et hautement performant où nous embauchons et formons des employés qui veulent offrir un excellent service. Nous nous engageons également à gérer les finances de la Société d'une manière qui n'aura pas d'incidence négative sur les états financiers consolidés de la province du Manitoba.

En février, la Société a accueilli son nouveau président et directeur général, Benjamin Graham, qui s'est joint à nous suite à la retraite de Dan Guimond. Benjamin guidera la haute direction, la direction et les employés dans la poursuite assidue de nos priorités et objectifs clés, pour que l'assurance automobile publique continue d'apporter une valeur exceptionnelle aux Manitobains.

En dernier lieu, je tiens à remercier sincèrement mes collègues du conseil de leur dévouement et de leur contribution professionnelle et avisée, de même que la haute direction, la direction et le personnel de la Société d'avoir bien voulu s'engager dans la voie du renouvellement, de l'amélioration continue et de la poursuite d'une valeur exceptionnelle.



Brent VanKoughnet
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

BRENT VANKOUGHNET,
président

DAN BUBIS

RICHARD CHALE

DOMENIC GRESTONI

EDNA NABESS

TAMMY SCHOCK

VALERIE WOWRYK

BENJAMIN GRAHAM,
membre d'office

Message du président et directeur général



Nous perfectionnons et adaptons constamment nos produits, nos services et nos initiatives afin de répondre aux divers besoins et attentes de nos clients en matière de service, peu importe où ils vivent au Manitoba.

Notre rôle à la Société d'assurance publique du Manitoba peut se résumer en trois phrases : Une couverture exceptionnelle. Des tarifs abordables. Des routes plus sûres.

À cette fin, la Société s'engage à offrir un accès garanti à une couverture d'assurance automobile multirisque à des tarifs qui sont stables, prévisibles et abordables. En même temps, nous perfectionnons et adaptons constamment nos produits, nos services et nos initiatives afin de répondre aux divers besoins et attentes de nos clients en matière de service, peu importe où ils vivent au Manitoba.

J'ai assumé le poste de président et directeur général de la Société au moment où nous terminions l'exercice 2017-2018. J'entre dans une entreprise qui a eu un succès prouvé dans de nombreux domaines de notre industrie, mais j'ai été chargé d'appliquer mon expérience internationale pour améliorer encore davantage la Société. En bref, nous réorienterons nos efforts sur ce que nous devons faire pour être une compagnie d'assurance solide financièrement, fière de sa tarification éclairée des risques et de sa gestion diligente des demandes d'indemnisation, et soutenue par une stratégie de placement prudente.

D'abord et avant tout, notre modèle d'assurance automobile publique propose des tarifs qui sont parmi les plus abordables au Canada et des garanties qui sont parmi les plus complètes. À Winnipeg, assurer un camion Ford F150 XLT SuperCrew 2016 coûte 1 260 \$ pour un couple de 40 ans et leur fils de 16 ans ayant tous un dossier de conduite vierge, comparativement à 4 655 \$ à Calgary et 5 164 \$ à Toronto.

Notre participation au *Plan de sécurité routière du Manitoba 2017-2020 : Destination zéro* réduira les risques et accroîtra la sécurité routière. Le nombre de décès sur les routes du Manitoba au cours de l'année civile 2017 a été le deuxième plus bas depuis 35 ans. Le fait qu'il y ait quand même eu 73 décès dans des collisions de véhicules montre toutefois clairement que nous avons encore du chemin à faire pour améliorer notre culture de sécurité routière.

La satisfaction de la clientèle continue d'être élevée, 90 pour cent des clients se disant satisfaits du service qu'ils reçoivent. Nous devons quand même continuer de chercher à nous améliorer et veiller à continuer de répondre aux besoins changeants de nos clients. À cette fin, nous mettrons l'accent

sur les améliorations au service à la clientèle, entre autres l'offre d'options libre-service en ligne additionnelles et la création d'une feuille de route pour de nouveaux produits. Ces initiatives aideront à mettre en place un nouveau cadre de travail pour le service à la clientèle en 2019 qui fera évoluer notre modèle de service centré sur le client.

Nous continuerons de suivre la vitesse du changement dans la conception et la fabrication des automobiles, de travailler en collaboration avec la Régie des services publics, de renforcer nos bonnes relations avec nos partenaires commerciaux, de rationaliser nos activités et de limiter les coûts en vue de nous mettre dans une situation de stabilité financière à long terme.

À un niveau élevé, nous y parviendrons grâce à un cadre de travail axé sur trois objectifs généraux primordiaux : faire preuve de leadership en matière de produits et de services, viser l'excellence opérationnelle et entretenir des relations hautement fonctionnelles avec nos clients, nos partenaires et les autres parties intéressées à tous les niveaux. Nous reconnaissons que tandis que nous nous préparons à l'avenir, nous devons continuer d'apporter une valeur claire à tous les Manitobains, c'est-à-dire des coûts modiques, un service exceptionnel, une couverture complète et un accès universel.

J'aimerais remercier sincèrement le conseil d'administration de me donner cette chance de guider la Société dans cette période d'évolution ciblée. Je me réjouis de pouvoir

compter sur ses conseils et sa collaboration tandis que nous continuons la longue tradition de la Société d'ajouter de la valeur au Manitoba. Je suis fier de travailler avec mon équipe de haute direction, avec tous nos employés, avec nos partenaires commerciaux et avec toutes les parties intéressées de notre industrie à réaliser notre mission d'offrir de la valeur et une assurance exceptionnelle aux Manitobains.



Benjamin Graham
PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Équipe de haute direction

BENJAMIN GRAHAM
Président et directeur général

BRAD BUNKO
Vice-président, Technologie de l'information et transformation des activités, et directeur de l'information

MARK GIESBRECHT
Vice-président, Finances, et directeur financier

LUKE JOHNSTON
Actuaire en chef et vice-président, Gestion des risques

WARD KEITH
Vice-président, Développement des affaires et communications, et directeur de l'administration

SATVIR TKACHUK
Vice-présidente, Ressources humaines, et directrice des ressources humaines

MIKE TRIGGS
Avocat général et secrétaire

CURTIS WENNBERG
Vice-président, Service à la clientèle, et directeur de l'exploitation

Rapport de rendement



Pendant l'exercice 2017-2018, la Société a maintenu l'accent sur ses activités fondamentales et ses objectifs stratégiques.

Mentionnons, parmi nos principaux succès au cours de l'année, notre collaboration avec le secteur de la carrosserie pour faciliter l'exécution de réparations appropriées et responsables, la réalisation de gains d'efficacité tant pour limiter les coûts que pour mieux servir les clients et la mise sur pied d'initiatives de prévention des sinistres destinées à encourager un meilleur comportement au volant afin de réduire les collisions, les demandes d'indemnisation et le coût des sinistres.

Au début de l'année, nous avons lancé notre programme Réparation directe. Réparation directe permet aux clients qui ont subi un sinistre admissible d'aller directement à un atelier de réparation participant pour une estimation des dommages à leur véhicule, après avoir déclaré le sinistre à la Société, au lieu d'aller à un centre de services ou un centre d'indemnisation. Ce programme a mis en place un processus simplifié qui offre plus de commodité et de flexibilité aux clients, et qui permet aux ateliers de réparation participants d'être davantage reconnus, plus visibles et de mieux gérer leur flux de travail.

Dans le cadre de sa stratégie à long terme pour suivre le rythme des changements rapides dans la conception, la fabrication et la facilité de réparation des véhicules automobiles, la Société a ouvert un centre de recherche et de formation de haute pointe dans ce domaine à son centre de recherche sur les dommages matériels J.W. Zacharias. Les techniciens peuvent y travailler de près avec l'industrie de la réparation afin de lui fournir une formation sur les nouvelles techniques de réparation et nouveaux équipements. Le centre a déjà permis à l'industrie de la réparation d'avoir un meilleur accès à la formation et de faire des économies de coûts et il aide à veiller à ce que les véhicules du Manitoba soient réparés conformément aux spécifications du fabricant, protégeant la sécurité de tous les usagers de la route.

La Société est aussi fière d'avoir accueilli la conférence de 2017 du Research Council for Automotive Repair (RCAR). Cet organisme international permet l'échange de stratégies et de constatations tirées de recherches sur la réparation et la sécurité, dans le but général de réduire le coût humain et économique des sinistres automobiles. L'introduction du débosselage sans peinture, méthode standardisée dans l'industrie pour débosser les carrosseries, nous a aussi permis de faire des économies dans l'indemnisation des dommages matériels. Cette méthode de réparation économique convient particulièrement dans le cas de dommages

causés par la grêle. En outre, un changement dans le processus initial d'éradication et de désinfection pour les dommages causés par les rongeurs a fait baisser le coût des sinistres, tout en offrant davantage d'options et en simplifiant le processus d'indemnisation pour les clients.

Nous avons conçu de nouvelles garanties d'assurance pour les véhicules avec chauffeur, proposant une approche faite au Manitoba aux propriétaires de véhicule qui offrent leurs services de transport de passagers conformément aux règlements municipaux.

Nous avons entrepris plusieurs initiatives réussies de prévention des sinistres au cours de l'année afin d'attirer l'attention sur plusieurs aspects clés de la sécurité routière, notamment la distraction au volant, l'excès de vitesse et la conduite avec facultés affaiblies. Une de ces initiatives a été notre première vaste campagne de sensibilisation et d'éducation aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, que nous avons menée en partenariat avec MADD Canada.

Nous avons créé une expérience de réalité virtuelle, DRIVR-X, pour nous attaquer à quelques aspects critiques de la sécurité routière qui touchent les jeunes conducteurs. DRIVR-X permet aux participants d'explorer un environnement réaliste en trois dimensions et de multiples scénarios exigeant qu'ils prennent des décisions importantes, qui changent une vie.

Les efforts de prévention des sinistres ont mené à la création du *Plan de sécurité routière du Manitoba 2017-2020 : Destination zéro*. C'est le premier plan de ce genre dans notre province. Le Manitoba se donne comme vision d'avoir les routes les plus sûres au Canada et s'engage à parvenir un jour à éliminer complètement les décès sur nos routes.

L'an prochain, nous continuerons de nous appuyer sur les solides fondements que nous avons établis en 2017-2018 pour mettre en œuvre nos objectifs stratégiques.

Une meilleure couverture.
Des tarifs moins élevés.
Des routes plus sûres.

Orientation stratégique

La Société évolue constamment afin de répondre aux divers besoins et attentes de ses clients en matière de service tout en fournissant un accès garanti à l'assurance automobile au prix coûtant.

Nous apportons de la valeur aux Manitobains en offrant des tarifs modiques et stables, un accès facile aux indemnités, un service supérieur et la commodité d'un guichet unique pour le permis de conduire, l'assurance et l'immatriculation des véhicules. La Société veut fournir aux Manitobains des garanties exceptionnelles pour les dommages corporels et matériels afin qu'ils puissent avoir l'esprit tranquille. Nos partenariats et initiatives de sécurité routière réduiront les risques sur les routes, sauveront des vies et diminueront les souffrances pour les familles du Manitoba.

Voilà la valeur que la Société apporte au moment où nous envisageons l'avenir, valeur à laquelle nous parvenons grâce à un cadre de travail axé sur trois objectifs clés :

- 1) Faire preuve de leadership en matière de produits et de services.
- 2) Viser l'excellence opérationnelle et un service à la clientèle exceptionnel.
- 3) Entretenir des relations hautement fonctionnelles avec nos principaux partenaires et les autres parties intéressées.

L'an prochain, notre évolution interne se concentrera sur la création d'une culture de performance et sur l'évaluation de notre service à la clientèle et des produits que nous offrons. Nous dresserons une feuille de route pour nos produits afin d'étudier et d'examiner les possibilités et nous créerons un nouveau cadre de travail de l'expérience client afin de faire évoluer notre modèle de service centré sur le client. Nous reconnaissons que nos clients, partenaires et employés demandent davantage de services en ligne et travaillerons à mettre en place de bonnes options libre-service. En outre, nous entreprendrons une revue des systèmes informatiques existants comme première phase d'un projet de modernisation pluriannuel.

Dans notre environnement externe, qui évolue rapidement, nous chercherons à renforcer nos relations clés avec le public,

avec nos clients, avec le gouvernement, avec la Régie des services publics et avec nos partenaires pour la sécurité routière et la prestation des services. Dans l'année qui vient, nous mettrons l'accent sur la conclusion de nouvelles ententes avec nos principaux partenaires et fournisseurs de services afin de continuer de fournir aux Manitobains un service et des modalités de traitement des sinistres d'excellente qualité.

La conception et la fabrication des véhicules changent radicalement, en raison de l'utilisation accrue de matériaux légers et complexes et de l'adoption accrue de systèmes électroniques d'évitement des collisions et de commande du véhicule. Le rythme rapide du changement continuera d'évoluer et nous continuerons de travailler avec nos partenaires de l'industrie de la carrosserie pour que les véhicules soient réparés correctement et économiquement, dans l'intérêt de tous les Manitobains.

La Société veut faire évoluer la culture de sécurité routière au Manitoba et appuie pleinement les buts du *Plan de sécurité routière du Manitoba 2017-2020 : Destination zéro*. Nous allons renouveler notre programme d'enseignement de la conduite à l'école, qui permet chaque année à environ 12 000 nouveaux conducteurs adolescents d'avoir accès à des cours de conduite professionnels. De manière générale, les priorités en matière de sécurité et de sensibilisation resteront axées sur les principaux facteurs contribuant aux collisions, tels que la dis-

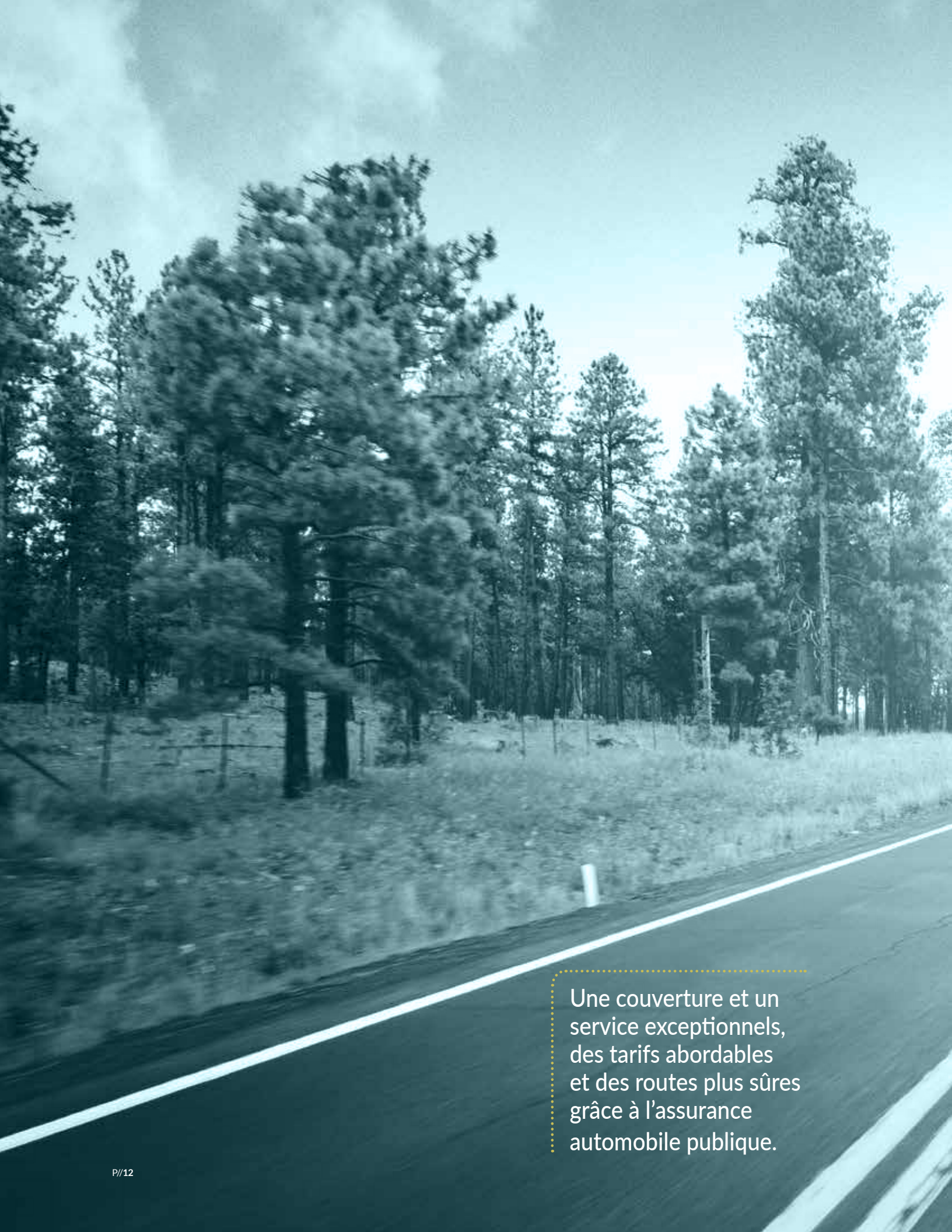


traction au volant, la conduite avec facultés affaiblies et la vitesse. Nous sommes aussi conscients des priorités liées à la sécurité des cyclistes, des piétons et des motocyclistes et de la nécessité de nous préparer à la légalisation de l'usage récréatif de cannabis attendue en 2018. Nous demeurons déterminés à travailler

avec nos partenaires pour la sécurité routière en vue d'influencer le comportement au volant, afin de réduire les collisions, les sinistres et les coûts qui y sont associés, et de faire en sorte que nos routes soient les plus sûres au Canada.

De manière générale, notre orientation stratégique axée sur le leadership en

matière de produits et services, l'excellence opérationnelle et le maintien de relations hautement fonctionnelles nous mettra en position de continuer d'offrir une valeur exceptionnelle aux Manitobains, fondée sur une assurance abordable, une protection complète, un service exceptionnel et un accès universel aux garanties.



Une couverture et un service exceptionnels, des tarifs abordables et des routes plus sûres grâce à l'assurance automobile publique.

Rapport de gestion

Profil de la Société

Mission

Une couverture et un service exceptionnels, des tarifs abordables et des routes plus sûres grâce à l'assurance automobile publique.

Vision

La Société d'assurance publique du Manitoba est un chef de file dans le domaine de l'assurance automobile et des services aux conducteurs, donnant aux Manitobains un accès garanti à des produits, des garanties et une valeur de qualité supérieure. Elle répond aux besoins de la population du Manitoba et en prévoit l'évolution. Elle est déterminée à rendre ses services accessibles à l'échelle de la province et, en collaboration avec ses partenaires commerciaux, elle exerce ses activités au plus haut niveau d'économie, d'efficacité et d'efficience qui soit.

La Société d'assurance publique du Manitoba améliore la sécurité de notre réseau routier et de nos collectivités en appliquant des normes à l'égard des conducteurs et des véhicules, en faisant mieux connaître le risque inhérent à la conduite automobile et en investissant dans des solutions durables. Elle élabore des programmes d'enseignement et de sensibilisation et des contrôles

qui aident et encouragent les Manitobains à acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour éviter les collisions.

Nos employés fournissent un service compétent avec attention, efficacité et fierté bien méritée, et ils sont récompensés comme il se doit pour leur contribution à la réalisation des objectifs de la Société. Cette dernière est un des milieux de travail les plus recherchés et les plus inclusifs de la province, où les employés offrent des services compétents et attentionnés de manières nouvelles et innovatrices.

Nous veillons à ce que les Manitobains comprennent et appuient la contribution unique de la Société à la province.

Ce rapport présente un sommaire du rendement financier et des résultats des activités de l'exercice 2017-2018. Les buts, les stratégies et les mesures de rendement de 2017-2018 ont donc été conservés aux fins de la communication de cette information rétrospective. Dans l'avenir, le rapport utilisera les nouvelles mesures de rendement financier et opérationnel établies pour refléter l'orientation stratégique adoptée par le conseil d'administration de la Société, comme il est indiqué dans le plan d'activité annuel de la Société pour l'exercice 2018-2019.



Valeurs de la Société

À titre d'assureur automobile public, nous nous considérons responsables, devant tous les Manitobains, d'offrir de la valeur en favorisant une culture d'excellence. Nous y parvenons en nous appuyant sur nos quatre valeurs fondamentales :

Viser l'excellence

Nous offrons une couverture et un service exceptionnels. Nous nous adaptons en vue de répondre à l'évolution des besoins de nos clients et de l'industrie, en mettant l'accent sur l'amélioration continue.

Offrir de la valeur aux Manitobains

Nous maintenons des tarifs abordables et veillons à ce que l'assurance soit accessible. En notre qualité d'assureur automobile public, la responsabilité financière est au premier plan de tout ce que nous faisons.

Bien faire

Nous agissons avec intégrité et assumons nos responsabilités. Nous nous efforçons d'être ouverts et transparents.

Investir dans les gens

Nous donnons à nos employés les moyens d'offrir un excellent service. Nous collaborons avec le milieu des affaires, les collectivités et nos partenaires de la sécurité routière pour nous acquitter de notre mission.



Gouvernance de la Société

Responsabilités du conseil d'administration

La Société d'assurance publique du Manitoba a été créée par une loi provinciale qui lui impose le respect de ses principes fondateurs. Son conseil d'administration, nommé par le gouvernement du Manitoba, s'assure que les politiques de la Société sont conformes à son mandat et aux lois du Manitoba. Le conseil d'administration est aussi chargé de l'élaboration et de l'approbation des politiques et il assume des fonctions de suivi et de surveillance. Le conseil d'administration compte actuellement huit membres. Le président et directeur général de la Société est membre d'office du conseil et des comités du conseil, sans droit de vote. Les autres fonctions, obligations et responsabilités du conseil d'administration sont précisées dans la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci.

La Société a la responsabilité de préparer un plan d'activité annuel qui doit être approuvé par le conseil d'administration et présenté au ministre des Services de la Couronne.

En vertu des dispositions de la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba, le président du conseil d'administration soumet au ministre des Services de la Couronne un rapport annuel, qui fait ensuite l'objet d'un examen par le comité permanent de l'Assemblée législative. Avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, le ministre des Services de la Couronne est autorisé par la loi à formuler des directives relativement aux politiques, à la comptabilité, aux normes de publicité et aux examens organisationnels. La Régie des services publics approuve les changements aux tarifs du régime d'assurance Autopac de base.

Rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles

La Société a établi une ligne téléphonique pour la divulgation anonyme et confidentielle des actes répréhensibles afin de recevoir, conserver et traiter les plaintes relatives aux activités potentiellement illégales ou préjudiciables pour l'intérêt public, y compris les soupçons de fraude ou de mauvaise gestion financière par les employés. La Société se conforme entièrement aux dispositions de la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles).

Ces sujets revêtant une importance capitale pour le conseil d'administration et la haute direction, la Société a retenu les services d'un tiers indépendant pour administrer la ligne téléphonique, recevoir les plaintes et en faire rapport directement au président du comité d'audit, à l'avocat général et au directeur de l'audit interne. La Société reconnaît ainsi que les employés seront plus portés à faire des divulgations s'ils disposent d'un moyen de communication direct qu'ils ne craignent pas d'utiliser.

En outre, la Société a adopté une politique pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de représailles à l'endroit d'un employé ayant utilisé la ligne téléphonique réservée à la divulgation des actes répréhensibles si jamais son identité était révélée malgré la rigueur des mesures visant à assurer la confidentialité. L'objet de la politique est de punir les responsables d'abus, pas ceux qui signalent ces abus.

Au cours de la période allant du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018, la ligne téléphonique pour la divulgation d'actes répréhensibles n'a reçu aucune demande.

Bureau de protection contre les pratiques discriminatoires

Notre régime public d'assurance automobile vise l'amélioration continue de tous les aspects de son fonctionnement, particulièrement ceux qui sont destinés à offrir des services équitables et appropriés à la clientèle. C'est dans cette optique que le Bureau de protection contre les pratiques discriminatoires a été créé en 1999. Il permet aux clients et autres parties intéressées de porter des questions d'ordre systémique à l'attention de la Société.

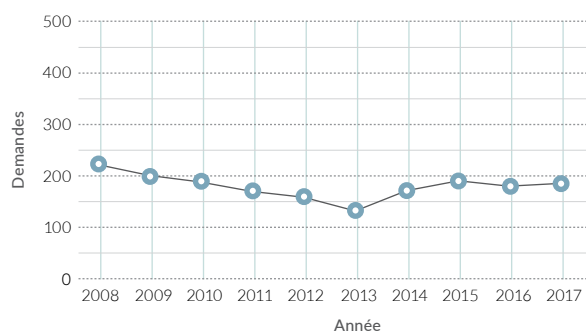
Le Bureau répond généralement à des requêtes concernant la politique générale ou à des questions liées à des situations complexes ou inhabituelles lorsqu'il devient difficile d'interpréter une politique. Il peut mener ses propres enquêtes ou procéder à des enquêtes que d'autres intervenants lui ont confiées. Il peut examiner les politiques et procédures de la Société de manière objective et constructive. Au besoin, il peut faire des recommandations au sujet d'une décision de fonctionnement concernant un cas précis et attirer l'attention de la haute direction sur des problèmes systémiques ou des politiques nécessitant une intervention.

Bon nombre des questions soumises au Bureau proviennent de l'ombudsman provincial, du personnel et des clients. Les demandes de renseignements relatives au système ou aux politiques peuvent aussi être transmises par la Section des relations avec la clientèle, qui s'occupe principalement de la clientèle de particuliers.

Résultats du Bureau de protection contre les pratiques discriminatoires pour 2017

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Bureau a reçu 196 demandes documentées des sources suivantes :

Clients	/ 44
Demandes officielles de l'ombudsman	/ 3
Demandes non officielles de l'ombudsman	/ 106
Renvois internes	/ 1
Renvois par la direction	/ 16
Demandes ministérielles	/ 26



Durant la même période, le Bureau a fait enquête sur un total de 181 demandes. Sur ce nombre, il a recommandé à la Société de réviser sa décision dans 26 situations, soit environ 14 pour cent des cas examinés.

Conformité avec l'autorité législative : Loi sur le développement durable

Aux termes de l'article 14 de la Loi sur le développement durable (1997), la Société n'a enregistré aucun incident environnemental entre le 1^{er} mars 2017 et le 28 février 2018.

La Société a un programme de développement durable, qui comprend des politiques et des lignes directrices, afin de réduire son impact environnemental et celui de ses partenaires commerciaux.

Objectifs, stratégies et mesures de la Société

Voici les objectifs, stratégies et mesures de la Société d'assurance publique du Manitoba.


Objectif 1

Offrir une protection obligatoire universelle contre le coût des collisions automobiles. Les tarifs, en moyenne, seront plus bas que ceux exigés par les sociétés d'assurance privées pour des garanties et un service comparables.

Stratégies

- 1.1 Assurance automobile de base – Veiller à ce que le régime de base obligatoire réponde au besoin des automobilistes du Manitoba d'avoir une assurance multirisque abordable et accessible.
- 1.2 Maintenir tous les coûts contrôlables au plus bas niveau possible au moyen de stratégies de prévention des sinistres et de limitation des coûts.
- 1.3 Améliorer l'efficacité et la commodité du réseau de distribution et de service de la Société en réduisant ou en éliminant les transactions de faible valeur.
- 1.4 Autant que possible, exploiter les synergies offertes par les partenariats stratégiques qui sont mutuellement avantageuses, améliorent le service à la clientèle et réduisent les coûts.
- 1.5 Faire des placements prudents qui présentent un niveau de risque acceptable.
- 1.6 Maintenir un environnement de technologies de l'information qui est efficace, adaptable et conçu pour répondre aux besoins de la clientèle.
- 1.7 Maintenir la Réserve de stabilisation des tarifs de l'assurance de base afin de protéger les automobilistes contre les hausses de tarif qui auraient pu être nécessaires autrement à cause de variations imprévues des résultats projetés ou à cause d'incidents ou de sinistres résultant d'événements ou de facteurs non récurrents.

Tableau de comparaison des tarifs



Tarifs de 2018 fondés sur : Ford F150 XLT SuperCrew 2016, franchise d'assurance tous risques de 500 \$, assurance responsabilité civile de 2 M\$	Homme de 21 ans Sans demande d'indemnisation ni condamnation	Couple de 35 ans Les deux sans demande d'indemnisation ni condamnation	Couple de 40 ans Les deux sans demande d'indemnisation ni condamnation Fils de 16 ans Sans demande d'indemnisation ni condamnation
Winnipeg, MB	1 534\$	1 215\$	1 260\$
Calgary, AB	6 728\$	2 188\$	4 655\$
Toronto, ON	7 706\$	2 318\$	5 164\$

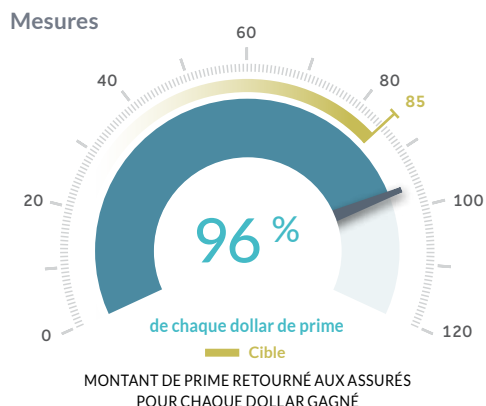
Notes: 1. Le Ford F150 XLT SuperCrew 2016 est le véhicule de tourisme le plus immatriculé au Manitoba.
2. Les Manitobains paieront moins pour leur assurance automobile en 2018 que dans la plupart des grandes villes canadiennes.

Objectif 2

Remettre au moins 85 pour cent des recettes tirées des primes du régime de base aux Manitobains sous forme de prestations d'indemnisation.

Stratégies

- 2.1 Maintenir les frais de règlement par sinistre déclaré à un maximum de 50 pour cent de la moyenne de l'industrie.
- 2.2 Exploiter le régime de base de façon à le maintenir au seuil de rentabilité à long terme.



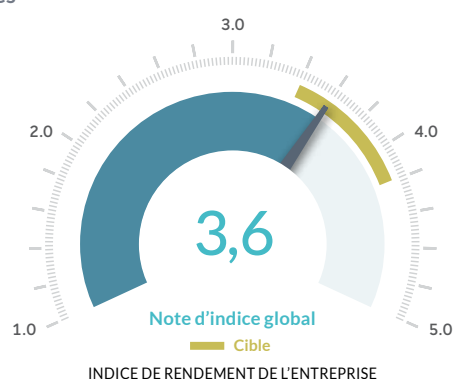
Objectif 3

Être un chef de file en matière d'assurance automobile, d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire, en fournissant aux Manitobains des produits, des garanties et des services supérieurs. La Société utilisera la technologie pour fournir des produits et des services qui accroîtront sa valeur pour les Manitobains.

Stratégies

- 3.1 Veiller à ce que les Manitobains reçoivent de l'information compréhensible sur les produits, les transferts de droits, les services et les normes de service de la Société. La Société adoptera une stratégie pour que l'information atteigne les groupes ciblés au moment voulu.
- 3.2 Garanties Autopac facultatives – Viser la rentabilité en fournissant des produits et des services qui continuent de tenir compte des besoins changeants de nos clients et continuer d'obtenir un niveau de satisfaction élevé chez ces derniers au moyen d'une tarification stratégique et en leur offrant accessibilité et commodité. Réduire le risque grâce à une conception appropriée des produits et à des techniques automatisées de sélection des risques.
- 3.3 Services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux – Viser la rentabilité en répondant aux besoins variables et spéciaux de nos clients commerciaux et en offrant des produits d'assurance automobile personnalisés qui ne peuvent pas être fournis par le régime universel obligatoire ni par le régime des garanties facultatives. Nous associer avec nos clients dans des initiatives de sécurité des parcs automobiles et de prévention des sinistres. Offrir aux Manitobains un choix de marché stable qui favorise les partenariats à long terme.
- 3.4 Utiliser nos économies d'échelle pour aider à faire en sorte que les Manitobains bénéficient de réparations sûres, de qualité et fiables, en soutenant les métiers spécialisés par la conception et la prestation d'une formation abordable.
- 3.5 Exploiter notre modèle de prestation de services de manière à répondre aux attentes des clients, en offrant une accessibilité et une commodité accrues.
- 3.6 Augmenter la valeur que la Société apporte aux Manitobains en tirant parti de l'efficacité de sa technologie et de ses réseaux de distribution pour concevoir des solutions innovantes et rentables qui sont avantageuses pour les clients.
- 3.7 Améliorer la relation de service entre les conducteurs et les propriétaires de véhicule et la Société en modernisant les processus opérationnels et en veillant à ce que tous les aspects de l'évaluation des risques que pose un conducteur soient clairs, justes et appliqués uniformément.

Mesures



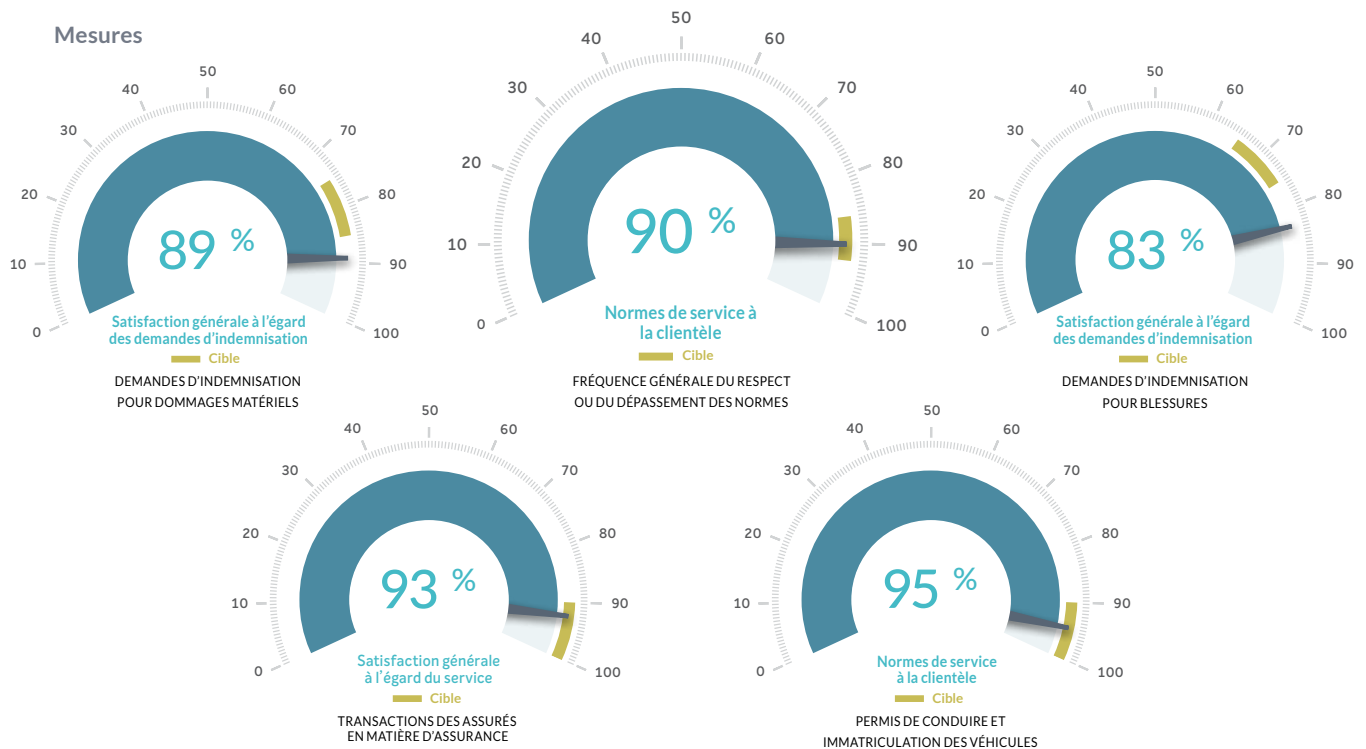
Objectif 4

Offrir un service qui répond aux besoins et qui est équitable, courtois et pratique. La Société respectera des normes générales de service à la clientèle qui sont fondées sur les attentes des clients.

Stratégies

- 4.1 Favoriser une philosophie de service centré sur le client.
- 4.2 Établir, publier et respecter des normes exhaustives de service à la clientèle pour nous-mêmes, nos courtiers, nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs de services qui sont en contact avec nos clients.
- 4.3 Réagir promptement aux préoccupations légitimes exprimées par nos clients et y donner suite. Offrir des mécanismes d'appel internes et externes.

Mesures



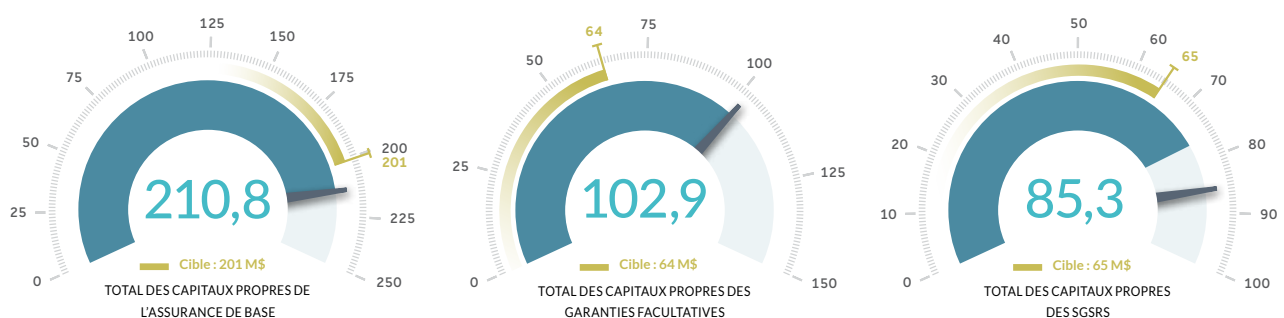
Objectif 5

Maintenir le total des capitaux propres dans les fourchettes établies.

Stratégies

- 5.1 Maintenir notre stabilité financière en tarifiant adéquatement les primes, en améliorant les revenus de placement et en maintenant le total des capitaux propres dans les fourchettes cibles établies.
- 5.2 Déterminer et évaluer constamment la probabilité et l'ampleur des risques potentiels et agir explicitement pour éviter et atténuer ces risques.
- 5.3 Élaborer des stratégies commerciales qui assurent la rentabilité de nos secteurs d'activité concurrentiels pour qu'ils profitent à tous les Manitobains.
- 5.4 Évaluer le risque financier de la Société conformément aux normes de l'industrie et fixer un niveau cible approprié pour le total des capitaux propres dans chaque secteur d'activité.

Mesures



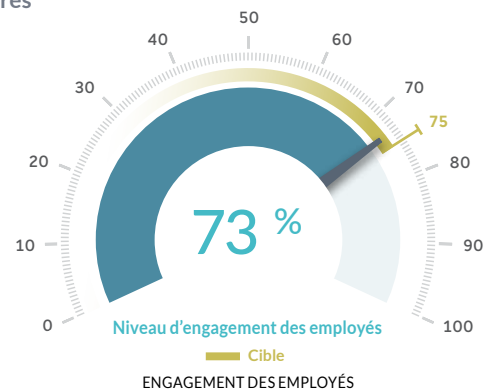
Objectif 6

Offrir un milieu et des possibilités de carrière qui encouragent nos employés à viser l'excellence. Nos employés seront traités avec respect et équité, et leurs contributions seront reconnues.

Stratégies

- 6.1 Instaurer une culture de collaboration, de responsabilité et d'innovation accrues.
- 6.2 Entretenir une culture qui attire et retient une main-d'œuvre diversifiée.
- 6.3 Continuer de fournir une orientation claire et de favoriser un style de gestion qui reflète nos valeurs et qui soutient l'engagement des employés envers l'organisation.
- 6.4 Recourir à des stratégies de gestion du changement qui soutiennent la communication, l'éducation et la formation des employés et facilitent les changements opérationnels.
- 6.5 Assurer une communication bidirectionnelle avec les employés qui est efficace, informative et pertinente.

Mesures



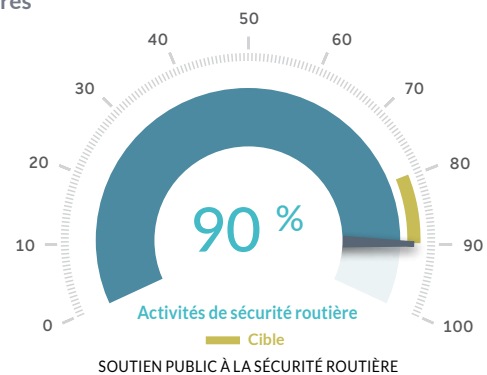
Objectif 7

Mener des initiatives de sécurité des conducteurs et des véhicules qui réduisent les risques et protègent les Manitobains dans leurs rues et leurs quartiers. Les Manitobains se rendront compte que la Société vit sa mission.

Stratégies

- 7.1 Élaborer une stratégie de sécurité routière fondée sur des preuves dans le but de réduire les collisions automobiles, en utilisant une approche multidimensionnelle.
- 7.2 Veiller à ce que les conducteurs manitobains atteignent et maintiennent des normes établies de connaissances, de compétences et de comportement pour avoir accès aux routes du Manitoba.
- 7.3 Réduire les risques sur la route en collaborant avec le secteur de la réparation des véhicules et en le soutenant afin d'assurer des réparations sûres, de qualité et fiables aux Manitobains.
- 7.4 Veiller à ce que les véhicules et les réparations de véhicules respectent les normes provinciales d'intégrité mécanique et à ce que les réparations soient effectuées conformément aux pratiques exemplaires les plus récentes du secteur.
- 7.5 Élaborer des stratégies et des initiatives qui appuient une surveillance continue de la performance des véhicules et des conducteurs afin que les routes du Manitoba demeurent sûres pour tout le monde.
- 7.6 Continuer de fournir un programme de cotes de conduite clair et compréhensible, qui récompense les conducteurs prudents et qui incite les conducteurs à risque à améliorer leur comportement au volant au moyen de tarifs d'assurance qui tiennent compte du risque qu'ils représentent sur la route.
- 7.7 Accroître les activités de sensibilisation et de recherche en sécurité routière, affiner et cibler les campagnes publicitaires et chercher des moyens novateurs de joindre les Manitobains avec des messages de sécurité routière en misant sur les technologies les plus récentes.
- 7.8 Former des partenariats avec des groupes communautaires partout au Manitoba afin d'appuyer les initiatives locales qui multiplient les possibilités de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière.

Mesures



Résultats des activités

Ensemble de la Société

Au cours de l'exercice, pour chaque dollar de produits gagnés, la Société a versé aux Manitobains 84 cents en prestations d'indemnisation. Les charges opérationnelles, y compris les frais liés à la réglementation et aux appels, ont coûté 10 cents par dollar de produits gagnés, tandis que les commissions aux courtiers et les impôts sur les primes ont coûté 9 cents, ce qui s'est traduit par une perte technique de 3 cents. Comme le revenu des placements a ajouté 11 cents par dollar de produits gagnés, la Société a enregistré un bénéfice net de 8 cents pour chaque dollar de produits gagnés au cours de l'exercice

Exercice considéré et exercice précédent

En 2017-2018, la Société a enregistré un bénéfice net de 91,1 M\$, soit 176,3 M\$ de plus que l'année d'avant. Les résultats techniques ont été meilleurs qu'en 2016-2017, en raison principalement d'une diminution de 72,5 M\$ des coûts des sinistres, découlant en grande partie d'une sinistralité favorable de même que de rajustements actuariels et de la variation des taux d'intérêt, qui ont eu un effet positif sur les réserves pour sinistres. En outre, les produits gagnés ont augmenté de 65,3 M\$ et les revenus de placements de 38,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Produits

Le total des produits gagnés en 2017-2018 a augmenté de 65,3 M\$ ou 5,2 pour cent, pour se chiffrer à 1,3 G\$. Cette hausse découle de la majoration générale des tarifs de 3,7 pour cent approuvée par la Régie des services publics pour le 1^{er} mars 2017, du plus grand nombre de véhicules sur les routes au Manitoba, de la valeur de ces véhicules et du nombre de conducteurs qui sont descendus dans l'échelle des cotes de conduite, facteurs qui se sont tous traduits par des primes plus élevées. Le total des produits gagnés comprend un montant de 30,2 M\$ reçu de la

Utilisation de chaque dollar de prime

Total du coût des sinistres	0,84 \$	Total des produits gagnés	1,00 \$
Charges opérationnelles, frais de réglementation et d'appel	0,10 \$	- Total des sinistres et charges	1,03 \$
Commissions des courtiers	0,06 \$	= Perte technique	(0,03) \$
Impôts sur les primes	0,03 \$	+ Revenu de placement	0,11 \$
		= Bénéfice net	0,08 \$

Changement climatique

Au Manitoba, le changement climatique est devenu synonyme d'inondations, d'incendies et de phénomènes météorologiques violents, y compris de tempêtes de neige et de grêle, plus fréquents et plus imprévisibles.

De 1971 à 1996, la Société n'a jamais fait face à des coûts de sinistres causés par la grêle assez importants pour justifier un recouvrement auprès de réassureurs. Depuis 1996, par contre, les conditions atmosphériques autrefois stables et régulières ont changé, obligeant la Société à faire quatre demandes auprès de ses réassureurs après de violentes tempêtes de grêle.

En 2017-2018, il n'y a eu aucune tempête de grêle assez violente pour justifier un recouvrement auprès de nos réassureurs, mais les sinistres causés par la grêle ont représenté 8,3 M\$ du coût total des sinistres pour la Société.

province du Manitoba dans le cadre de l'entente sur la prestation des services visés par la Loi sur les conducteurs et les véhicules.

Coûts des sinistres

En 2005, une nouvelle méthode d'établissement des réserves a été adoptée pour les vieux sinistres non encore réglés relevant du Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP). Il y a maintenant 12 ans que nous observons l'évolution des choses sous cette méthode d'établissement des réserves pour les sinistres non encore réglés avec paiements périodiques continus. Ces observations montrent une constance relative dans la matérialisation périodique des demandes d'indemnisation depuis l'adoption de la nouvelle méthode en 2005.

En 2017-2018, le coût total des sinistres a diminué de 72,5 M\$ par rapport à 2016-2017, demeurant à 1,1 G\$. La diminution vient principalement du poste des sinistres survenus, dont le montant, à 883,8 M\$, était inférieur de 97,5 M\$ à celui de l'an dernier. Les sinistres avec dommages corporels ont en effet diminué de 67,7 M\$ et les sinistres avec dommages matériels de 29,8 M\$. Le nombre total de sinistres déclarés a diminué de 4 360, passant de 303 878 en 2016-2017 à 299 518 en 2017-2018.

La baisse de 67,7 M\$ au chapitre des sinistres avec dommages corporels survenus comparativement à l'année d'avant est principalement attribuable à l'important rajustement actuariel défavorable fait en 2016-2017. La baisse de 29,8 M\$ au chapitre des sinistres avec dommages matériels vient d'une diminution de 55 M\$ des sinistres multirisque survenus, découlant principalement d'une amélioration de 36,8 M\$ des indemnisations pour grêle neutralisée en partie par une hausse de 17,6 M\$ des indemnisations pour collision et de 7,6 M\$ des indemnisations pour dommages aux biens. Le nombre de demandes d'indemnisation pour collision a augmenté de 2 218 ou 1,4 pour cent, passant de 159 373 l'an dernier à 161 591 cette année. La gravité des sinistres avec dommages matériels s'est traduite par une baisse de 29,8 M\$ en 2017-2018.

L'incidence des tempêtes de grêle sur le coût total des sinistres pour les cinq dernières années est la suivante :

2017-2018	8,3 M\$
2016-2017	45,1 M\$
2015-2016	52,6 M\$
2014-2015	13,8 M\$
2013-2014	23,5 M\$

Nous continuerons de suivre la situation de près et de tenir compte des projections, qui annoncent une tendance continue quant aux conditions atmosphériques imprévisibles et variables.

Charges

Le total des charges de la Société s'est chiffré à 239 M\$, soit 0,4 M\$ de moins que l'an dernier. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution de 5 M\$ des charges opérationnelles et des frais liés à la réglementation et aux appels, neutralisée en partie par une hausse de 4,6 M\$ des impôts sur les primes, reflétant la majoration des primes.

Les charges opérationnelles sont réparties entre le régime de base, les garanties facultatives, les garanties supplémentaires pour risques spéciaux et les activités visées par la Loi sur les conducteurs et les véhicules (secteurs d'activité) en fonction de leur part des charges communes telles que la rémunération des services communs (ressources humaines, finances, Bureau de protection contre les pratiques discriminatoires, soutien des systèmes d'entreprise et soutien des TI) qui soutiennent ces quatre secteurs d'activité. Les charges sont réparties selon une politique de ventilation officielle et structurée établie en 2011. Les auditeurs externes ont accepté la politique et la Régie des services publics a approuvé son utilisation aux fins de l'établissement des tarifs du régime Autopac de base. Dans les faits, le modèle intégré de prestation des services de la Société fait en sorte que le coût de la prestation de ces services est moindre que si chacun était exploité de manière autonome.

Revenu de placement

Le total des revenus de placements, frais de gestion des placements inclus, a été de 134,8 M\$, par rapport à 96,6 M\$ l'an dernier, soit une augmentation de 38,2 M\$. Cette augmentation de 38,2 M\$ est principalement attribuable à des profits latents plus élevés sur les obligations détenues à des fins de transaction, au montant de 33,2 M\$. Nous avons comptabilisé une dépréciation de 1,1 M\$ du portefeuille de titres de capitaux propres, alors qu'il n'y en avait eu aucune l'an dernier. Veuillez vous reporter à la note 6 des états financiers abrégés pour voir la ventilation des revenus de placements par type de placement.

C'est le ministre des Finances qui est responsable du placement de l'argent que la Société met de côté pour les prestations d'indemnisation et autres obligations futures. Le total de la juste valeur du portefeuille de placements de la Société était de 2,8 G\$ au 28 février 2018, soit 4,7 pour

cent ou 130,3 M\$ de plus que l'année d'avant. Le portefeuille d'obligations, qui représente 67,6 pour cent du portefeuille de placements, contient surtout deux types d'obligations :

- des obligations négociables, pour la plupart émises par le gouvernement du Manitoba et d'autres provinces, dont des obligations à taux variable (45,5 pour cent de la valeur marchande totale du portefeuille);
- des obligations non négociables, émises par des municipalités, des hôpitaux et des divisions scolaires du Manitoba, achetées par l'entremise du ministère des Finances du Manitoba (22,1 pour cent du total du portefeuille).

Le ministre des Finances, par l'intermédiaire du ministère, confie à trois gestionnaires de placements externes le soin de gérer le portefeuille d'actions canadiennes de la Société, qui représente 9,5 pour cent de l'ensemble du portefeuille de placements. Le portefeuille de la Société est aussi composé à 5,2 pour cent d'actions américaines et est ainsi exposé au marché américain par deux fonds négociés en bourse. La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent 3,2 pour cent du fonds de placement; les placements dans cinq portefeuilles d'infrastructures comptent pour 3,6 pour cent des placements, tandis que les placements dans des fonds immobiliers communs représentent 9,4 pour cent du portefeuille et les placements immobiliers directs 1,5 pour cent.

L'ensemble du portefeuille a enregistré un rendement de 5 pour cent de sa valeur de marché au cours de l'exercice. Les obligations négociables ont rapporté 3,6 pour cent et les obligations non négociables 4,6 pour cent. L'ensemble du portefeuille d'actions canadiennes a rapporté 4,7 pour cent, les actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation rapportant 5 pour cent et celles de sociétés canadiennes à faible capitalisation 4,1 pour cent. Le portefeuille d'actions américaines a rapporté 3,2 pour cent en dollars canadiens. Le portefeuille de placements immobiliers a rapporté 11,2 pour cent tandis que le portefeuille d'infrastructures a rapporté 9,8 pour cent au cours de l'exercice 2018. Sur quatre ans, le portefeuille de placements a enregistré un rendement annualisé de 4,4 pour cent.

Régime de base

Exercices clos le 28 ou 29 février

Régime Autopac de base – Cinq derniers exercices (milliers de \$)	2018	2017	2016	2015	2014
Primes émises	994 593	923 789	888 365	824 865	784 741
Sinistres survenus	767 239	860 035	666 404	745 837	747 435
Frais de règlement	143 337	120 972	118 614	116 578	114 552
Autres charges	154 310	152 853	148 410	146 953	139 964
Résultat net	34 424	(123 070)	(56 050)	2 440	(69 162)

Exercice considéré et exercice précédent

En 2017-2018, le régime d'assurance de base a enregistré un bénéfice net de 34,4 M\$ provenant de ses activités générales de l'exercice, soit 157,5 M\$ de plus que l'année d'avant. Les résultats techniques ont augmenté de 124,1 M\$ et la part des revenus de placements imputée au régime de base a augmenté de 33,4 M\$. La hausse de 124,1 M\$ des résultats techniques résulte principalement d'une baisse de 69,8 M\$ du total des coûts des sinistres, attribuable à la variation des taux d'intérêt, laquelle a eu une incidence positive sur les réserves, au rajustement actuariel et à une hausse de 55,1 M\$ des produits gagnés diminuée légèrement par une augmentation de 0,9 M\$ du total des charges.

Produits

Le nombre de polices en vigueur à la fin de l'exercice est passé

de 1 107 011 à 1 124 731. Le total des produits gagnés est passé de 927,9 M\$ l'an dernier à 983 M\$.

Coûts des sinistres

Le coût total des sinistres a été de 923,7 M\$, soit 69,8 M\$ de moins que l'an dernier. La variation du coût des sinistres vient d'une diminution de 65,5 M\$ des sinistres avec dommages corporels survenus et d'une diminution de 27,3 M\$ des sinistres avec dommages matériels survenus, neutralisées en partie par une augmentation de 23 M\$ des frais de règlement. L'augmentation des frais de règlement découle principalement de la constatation d'une perte ponctuelle de 16,5 M\$ liée à la discontinuation d'une plateforme automatisée de règlement des demandes d'indemnisation.

Le coût des sinistres avec dommages corporels a diminué de 65,5 M\$ en raison de la variation annuelle du rajustement actuariel, qui a eu une incidence positive de 126 M\$ sur le passif des sinistres avec dommages corporels. Cette incidence a été neutralisée en partie par une hausse de 65,4 M\$ du coût direct des sinistres survenus, dont le nombre a augmenté de 2,6 pour cent, passant de 17 273 à 17 734.

Le coût des sinistres avec dommages matériels a été plus bas que l'année d'avant, baissant de 27,3 M\$. Les sinistres multirisques survenus ont diminué de 36,8 M\$ par rapport à l'an dernier, la grêle ayant été moindre. La gravité de l'ensemble des sinistres avec dommages matériels du régime de base a baissé de 20,8 M\$ en 2017-2018.

Sinistres avec dommages corporels

Exercices clos le 28 ou 29 février

Type de sinistre	2018	2017	2016	2015	2014
Décès*	106	142	116	92	118
Lésion cérébrale	26	35	48	55	47
Commotion cérébrale	122	104	94	116	131
Quadriplégie	-	-	-	4	1
Paraplégie	1	2	3	4	2
Fractures	848	821	876	686	707
Foulures et entorses	8 396	7 858	7 749	7 177	5,669
Coup de fouet cervical**	6 808	6 655	6 237	6 170	9,018
Ecchymoses et lacérations	907	980	958	1 161	953
Autres	520	676	715	728	721
Total	17 734	17 273	16 796	16 193	17,367

* Les décès comprennent les sinistres du RPPP, hors RPPP et ceux qui font encore l'objet d'une enquête au 28 ou 29 février. Les chiffres des années antérieures à 2015 ont été redressés.

** Les chiffres de 2015 ont été redressés pour être conformes à ceux des exercices précédents.

Charges

Les charges du régime de base sont passées de 140,3 M\$ l'an dernier à 141,2 M\$. L'augmentation s'explique par une hausse de 4 M\$ des commissions et des impôts sur les primes liée à la majoration des primes, neutralisée en partie par une diminution des charges opérationnelles et des frais liés à la réglementation et aux appels, qui se sont chiffrés à 3,1 M\$.

Revenu de placement

La part des revenus de placements de la Société imputée au régime de base a été de 116,3 M\$, déduction faite des frais de gestion des placements. Il s'agit d'une hausse de 33,4 M\$, attribuable surtout aux profits latents sur les obligations détenues à des fins de transaction.

Total des capitaux propres

En 2017-2018, le bénéfice net du secteur d'activité du régime de base a fait passer les résultats non distribués de 99,3 M\$ à 133,7 M\$. Combiné au cumul des autres éléments du résultat global, le total des capitaux propres du régime de base était de 173,5 M\$. Comme nous l'indiquons dans la section sur la gestion des risques, l'actuaire en chef de la Société estime que le total des capitaux propres du régime de base doit être d'au moins 201 M\$ pour que la situation financière de ce régime soit satisfaisante dans l'avenir. La Société a donc transféré 37,3 M\$ du secteur d'activité des garanties facultatives aux résultats non distribués du régime de base. Ce transfert s'est traduit en fin d'exercice par des résultats non distribués de 171 M\$ et un total des capitaux propres de 210,8 M\$ pour soutenir la stabilisation des tarifs.

Garanties facultatives

Exercices clos les 28 et 29 février

Garanties facultatives – Cinq derniers exercices (milliers de \$)	2018	2017	2016	2015	2014
Primes émises	156 947	151 303	144 299	138 667	134 470
Sinistres survenus	66 144	67 195	65 967	56 443	60 052
Frais de règlement	11 852	10 236	9 757	11 749	11 974
Autres charges	48 404	48 063	49 248	51 363	50 843
Résultat net	44 921	37 988	26 644	43 134	31 125

Exercice considéré et exercice précédent

Le secteur des garanties facultatives a déclaré un bénéfice net de 44,9 M\$, comparativement à 38 M\$ l'année d'avant. Cette augmentation de 6,9 M\$ du bénéfice net vient d'une hausse de 5,8 M\$ des résultats techniques et d'une hausse de 1,1 M\$ de la part des revenus de placements imputée aux garanties facultatives.

Produits

Les produits gagnés de la vente de garanties facultatives ont augmenté de 6,6 M\$ par rapport à l'an dernier, se chiffrant à 164,9 M\$. Tous les produits, y compris les ventes de garanties de réduction de franchise et d'assurance responsabilité civile, ont contribué à cette augmentation.

Coûts des sinistres

Le total du coût des sinistres, y compris les prestations d'indemnisation, le traitement des demandes et les programmes de prévention des sinistres et de sécurité routière, a augmenté de 0,5 M\$ pour atteindre 78,9 M\$. Les sinistres avec dommages matériels survenus ont baissé de 4,4 M\$ ou 7 pour cent. Les sinistres avec dommages corporels survenus ont augmenté de 3,3 M\$, en raison principalement de la gravité accrue et du plus grand nombre de sinistres. Les frais de règlement ont dépassé le montant de l'an dernier de 1,6 M\$.

Charges

Les charges liées à la vente de garanties facultatives ont été de 47,4 M\$, soit 0,3 M\$ de plus que l'année d'avant. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 0,1 M\$ des commissions et de 0,2 M\$ des impôts sur les primes.

Revenu de placement

La part des revenus de placements de la Société imputée aux garanties facultatives, à 6,3 M\$, frais de gestion des placements inclus, a été plus élevée de 1,1 M\$ que celle de l'an dernier.

Résultats non distribués

Le total des résultats non distribués du secteur des garanties facultatives est composé des bénéfices non répartis tirés de la vente de garanties facultatives. Au 28 février 2018, les résultats non distribués de ce secteur étaient de 102,5 M\$, comparativement à 94,9 M\$ l'année d'avant. Les résultats non distribués du secteur des garanties facultatives ont baissé de 37,3 M\$ à cause du montant qui a été transféré aux résultats non distribués du régime de base. Le niveau cible actuel au titre du total des capitaux propres pour le secteur des garanties facultatives est de 64 M\$, selon le rapport de 2017 sur l'examen dynamique de suffisance de capital (EDSC).

Services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux

Exercices clos le 28 ou 29 février

SGSRS – Cinq derniers exercices (milliers de \$)	2018	2017	2016	2015	2014
Primes émises	80 810	78 328	70 521	63 022	58 781
Sinistres survenus	50 460	54 068	38 253	42 596	53 650
Frais de règlement	6 393	5 895	6 140	5 920	6 037
Autres charges	18 679	17 961	17 692	16 645	14 199
Résultat net	10 886	3 193	4 650	10 768	(6 928)

Exercice considéré et exercice précédent

Le secteur des garanties supplémentaires pour risques spéciaux (SGSRS) a déclaré un bénéfice net de 10,9 M\$, soit 7,7 M\$ de plus que l'année d'avant. Les résultats techniques ont augmenté de 4,9 M\$ et la part des revenus de placements imputée au SGSRS a augmenté de 2,8 M\$.

Produits

En 2017-2018, le total des produits gagnés a été de 77 M\$, comparativement à 74,5 M\$ l'année d'avant. La vente des produits de ce secteur d'activité, qui comprend l'assurance de la responsabilité civile, de la cargaison et des dommages matériels des grandes entreprises de camionnage, a affiché une croissance de 3,4 pour cent par rapport à l'année précédente.

Coûts des sinistres

Le total du coût des sinistres est passé de 61,2 M\$ en 2016-2017 à 58,1 M\$ en 2017-2018. Les sinistres avec dommages corporels ont diminué de 5,5 M\$. Les sinistres avec dommages matériels ont augmenté de 6,5 pour cent par rapport à l'année d'avant, une variation de 1,9 M\$. Les frais de règlement et coûts des programmes de prévention des sinistres et de sécurité routière ont augmenté de 0,4 M\$ par rapport à l'année d'avant.

Charges

Les charges des SGSRS sont passées de 16,7 M\$ à 17,4 M\$, principalement à cause d'une hausse de 0,7 M\$ des commissions.

Revenu de placement

La part des revenus de placements de la Société imputée aux SGSRS, frais de gestion des placements inclus, a été de 9,4 M\$, soit 2,8 M\$ de plus que l'année d'avant.

Résultats non distribués

Les résultats non distribués des SGSRS sont tirés des activités annuelles de ce secteur d'activité. Au 28 février 2018, les résultats non distribués de ce secteur se chiffraient à 81,7 M\$, comparativement à 70,8 M\$ l'année précédente. Le niveau cible actuel au titre du total des capitaux propres pour les SGSRS est de 65 M\$, selon le rapport de 2017 sur l'EDSC pour les SGSRS.

Activités visées par la Loi sur les conducteurs et les véhicules

Exercice considéré et exercice précédent

Les activités visées par la Loi sur les conducteurs et les véhicules (LCV) ont affiché un bénéfice net de 0,9 M\$ en 2017-2018, comparativement à une perte nette de 3,3 M\$ l'année d'avant.

Produits

Le gouvernement verse à la Société un financement qui couvre le coût des activités administratives liées à la LCV. En 2017-2018, la Société a reçu 30,2 M\$ de la province du Manitoba et a déclaré 1 M\$ en frais de service et autres recettes, portant le total des produits à 1,1 M\$ de plus que l'an dernier.

Charges

Les charges liées aux activités visées par la LCV se sont chiffrées à 33 M\$, soit 2,4 M\$ de moins que les charges de 35,4 M\$ de l'an dernier, en raison principalement d'une baisse des charges opérationnelles de 2 M\$ et d'une baisse des commissions de 0,4 M\$.

Revenu de placement

La part des revenus de placements de la Société imputée aux activités visées par la LCV, frais de gestion des placements inclus, a monté à 2,7 M\$, ce qui est 0,8 M\$ de plus que l'an dernier.

Résultats non distribués

Les résultats non distribués du secteur des garanties facultatives et des services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux ont été transférés pour créer le Fonds de développement du secteur des garanties facultatives, constitué principalement pour soutenir les projets entrepris en vue d'optimiser les possibilités présentées par l'intégration de la Division des permis et immatriculations à la Société en 2004. Les activités visées par la LCV ont bénéficié de ce fonds à hauteur de 79,5 M\$, dont 14 M\$ pour la mise en œuvre de la carte d'identité Plus du Manitoba, du permis de conduire Plus du Manitoba et de la carte d'identité du Manitoba. Les activités visées par la LCV ont ensuite remboursé 6,1 M\$ pour compenser les coûts associés à ces projets et au financement.

Gestion des risques

Comme toute entreprise, la Société d'assurance publique du Manitoba assume des risques dans ses activités, qu'elle doit gérer efficacement afin d'atteindre ses objectifs.

Le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration veille à ce que des processus d'évaluation des risques et des mesures de contrôle soient en place à l'échelle de la Société pour déterminer et réduire ces risques. Il surveille également de façon continue les risques auxquels la Société est exposée.

La direction est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application du cadre de gestion des risques de la Société, qui comprend :

- la détermination des risques et l'évaluation de leur incidence si aucune mesure de réduction n'était prise;
- des procédures de surveillance des risques;
- des processus et mesures de contrôle pour gérer et réduire les risques;
- les risques qui demeurent après l'action de la direction.

Le cadre garantit une approche uniforme de la gestion des risques et une compréhension commune des risques et de leur réduction à l'échelle de la Société. Les risques sont classés en fonction des sept objectifs généraux de la Société.

Le processus de gestion des risques est fortement axé sur l'objectif 1 : Les tarifs, en moyenne, seront plus bas que ceux demandés par les sociétés d'assurance privées pour des garanties et un service comparables.

Les principaux éléments de réduction des risques sont :

- le maintien d'une réserve pour sinistres non réglés adéquate;
- le maintien d'une Réserve de stabilisation des tarifs adéquate;
- la gestion des placements;
- des stratégies de contrôle des règlements;
- des processus informatiques;
- des stratégies de prévention des sinistres.

Sinistres non réglés

La Société maintient des provisions pour sinistres non réglés, qui sont actualisées, afin de couvrir ses obligations futures dans ce domaine. La Société établit des provisions pour la matérialisation future des sinistres qui ont été déclarés et fait des estimations pour ceux qui pourraient être survenus, mais n'ont pas encore été déclarés. Dans le cas de blessures graves, seule une petite partie de l'indemnisation totale est versée la première année. À mesure que le temps passe et que nous obtenons plus

de renseignements, nous révisons nos estimations pour tenir compte des prévisions les plus actuelles des coûts des sinistres.

Comme le montant total versé pour tout sinistre individuel peut être différent de la réserve initiale, la Société réexamine la suffisance de ces réserves tous les trimestres. Les rajustements, s'il y a lieu, sont calculés par l'actuaire en chef de la Société. L'actuaire externe procède aussi à une évaluation indépendante des réserves deux fois par année. L'auditeur externe exécute des procédures pour évaluer si les réserves sont raisonnables dans le cadre de son audit annuel des états financiers de la Société. Ce processus sert à réduire le risque d'inexactitude des réserves pour sinistres non réglés.

Pour la Société, les indemnisations pour dommages corporels de longue durée sont la source la plus importante de variabilité dans l'estimation des coûts définitifs d'une année à l'autre. Cette variabilité et cette volatilité sont liées aux événements qui surviennent entre la date de déclaration du sinistre et le règlement définitif de la demande. Par conséquent, les sinistres qui se règlent rapidement, comme les dommages matériels, sont généralement plus raisonnablement prévisibles que les sinistres dont le règlement est long, comme ceux qui relèvent du Régime de protection contre les préjudices corporels (RPPP) ou qui ont trait à la responsabilité civile. Dans le cas de la Société, les facteurs tels que l'effet des tendances inflationnistes et l'évolution des taux d'intérêt contribuent à cette variabilité. Les techniques de gestion du portefeuille de placements aident à réduire cette volatilité potentielle.

La détermination de la provision pour sinistres non réglés, y compris les frais de règlement, se fonde sur l'analyse des tendances historiques des sinistres, les taux de rendement des placements, les prévisions relatives à la matérialisation future des sinistres et le jugement. Le processus d'établissement de cette provision s'accompagne inévitablement de risques qui pourraient entraîner un écart, parfois substantiel, entre les résultats réels et les meilleures

Réserve de stabilisation des tarifs

La Société établit et gère une Réserve de stabilisation des tarifs (RST) afin de protéger les automobilistes contre les hausses de tarifs que des pertes inattendues causées par des événements ou facteurs non récurrents pourraient nécessiter.

Le niveau cible minimal fixé présentement par le conseil d'administration de la Société pour le total des capitaux propres (qui comprend les résultats non distribués du régime de base et la part du régime de base dans le CAÉRG) est de 201 M\$ (28 février 2017 – 181 M\$) et il est fondé sur le rapport de 2017 sur l'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC) du régime de base. Dans ce rapport, l'actuaire en chef de la Société a conclu qu'il fallait un minimum de 201 M\$ au titre du total des capitaux propres pour assurer une situation financière future satisfaisante au régime de base. Un montant inférieur à 201 M\$ se traduirait par une opinion « d'insuffisance » parce qu'il y aurait des scénarios défavorables plausibles à un niveau de probabilité d'une année sur quarante où le passif pourrait être supérieur à l'actif.

Dans son ordonnance 130/17, la Régie des services publics a approuvé une cible inférieure de 180 M\$ fondée sur l'EDSC pour la RST (au titre des capitaux propres) et l'utilisation continue de la méthode de l'EDSC à cette fin. Le conseil d'administration de la Société continue toutefois de se fier à la cible minimum de 201 M\$ fixée par son actuaire en chef, car l'estimation de la Régie des services publics « ne reflète pas les hypothèses de meilleure estimation », comme il est mentionné à la page 78 de l'ordonnance 130/17. En outre, une cible de 180 M\$ n'est pas suffisante pour assurer une situation financière satisfaisante, selon les calculs de l'actuaire en chef de la Société.

En ce qui concerne la cible supérieure (maximum) de la RST au titre des capitaux propres, la Société a proposé l'utilisation continue du ratio de 100 pour cent du test de capital minimal (TCM) dans sa demande de tarification générale de 2018. Le TCM est un test de suffisance du capital utilisé par presque tous les assureurs de risques divers au Canada et à un ratio de 100 pour cent, le capital disponible est égal au capital requis. La Société est le seul assureur au Canada à avoir proposé le recours à un ratio TCM de 100 pour cent comme cible de capital maximal. D'autres assureurs publics ont utilisé le ratio TCM de 100 pour cent comme montant de capital cible ou montant de capital minimal, tandis que les assureurs privés assujettis à la réglementation fédérale ont un ratio de capital cible (cible de surveillance) de 150 pour cent du TCM et une cible interne minimum qui devrait être supérieure à la cible de surveillance de 150 pour cent. En 2017, la Régie des services publics a fixé la cible maximum pour la RST au titre des capitaux propres à 325 M\$, ce qui équivaut à un ratio TCM d'environ 70 pour cent.

Placements

Conformément au paragraphe 12(1) de la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba, le ministre des Finances est responsable des placements de la Société. Le ministre a confié au ministère des Finances la gestion opérationnelle du fonds. La Société, par l'intermédiaire du comité des placements du conseil d'administration, et le ministère font conjointement des recommandations au ministre sur les politiques et les stratégies à suivre pour maximiser le rendement, réduire la volatilité et atténuer les risques. Le comité des placements a fait des études de gestion de l'actif et du passif pour s'assurer que la composition choisie de son actif est compatible avec le profil du passif de la Société. Une description complète de ces risques et des stratégies de réduction des risques figure à la note 28 des états financiers audités de 2017-2018, que vous trouverez sur le site Web de la Société : mpi.mb.ca.

Stratégies de contrôle des règlements

Nos mesures de contrôle des coûts dans le domaine de la gestion des sinistres comprennent :

- la gestion d'un programme d'accréditation pour le secteur de la carrosserie afin de garantir des réparations adéquates, sûres et de qualité à un coût raisonnable; les ateliers de réparation et les techniciens qui y travaillent doivent donc respecter des normes relatives aux installations, à l'équipement et à la formation annuelle des techniciens;
- l'offre de programmes de formation de grande qualité au secteur de la carrosserie afin que les réparations soient effectuées par des techniciens bien formés, conformément aux normes des fabricants d'équipement d'origine et en utilisant les technologies actuelles;
- le recours à un logiciel d'estimation, conjointement aux normes d'estimation de la Société, pour assurer la préparation uniforme et exacte des devis de réparation, afin que seules les réparations nécessaires soient effectuées;
- le recours à des outils d'évaluation reconnus dans l'industrie pour déterminer la valeur de rachat réelle des véhicules déclarés pertes totales;
- l'utilisation de pièces du marché secondaire, de pièces remises à neuf et de pièces recyclées pour les réparations de véhicules;
- des prix réduits sur les glaces utilisées dans les réparations de véhicules;

- le recouvrement optimal du coût des sinistres auprès des autres assureurs et des parties responsables (subrogation);
- la vente de véhicules par la récupération et les soumissions;
- un travail en équipe et une approche axée sur les objectifs pour la gestion des sinistres avec dommages corporels en vue d'aider les personnes à se rétablir aussi complètement que possible.

Chaque année, ces mesures permettent de limiter considérablement les coûts et de générer des produits; il en résulte des primes d'assurance réduites pour nos clients. Par exemple, les ventes et les soumissions liées aux véhicules de récupération ont rapporté 43,6 M\$ au cours de l'exercice 2017-2018.

Processus liés aux technologies de l'information

Optimisation des technologies de l'information

La Société dépend de systèmes de qualité fortement intégrés pour répondre à sa clientèle et s'acquitter de son mandat prescrit par la loi. Il est impératif que nous continuions de veiller à ce que l'infrastructure des systèmes de la Société fonctionne de la manière la plus sûre et la plus efficace qui soit. Les applications et l'infrastructure sous-jacente doivent aussi être sécurisées et bénéficier d'un soutien adéquat.

En ce qui concerne la protection de notre capacité continue de servir nos clients, nous continuons d'investir dans ces technologies, ainsi que dans les processus et capacités qui s'y rattachent. Nous réduisons ainsi le risque d'interruption de nos activités et offrons un meilleur service à la clientèle grâce à des systèmes extrêmement fiables et disponibles.

Continuité des activités

L'objectif de notre programme de gestion de la continuité des activités est l'élaboration de plans et de réponses qui assurent la continuité du service à la clientèle en cas de perturbation des activités. Le programme comprend les interventions d'urgence, la gestion de crise, la reprise des activités, la continuité du service de TI, les réponses aux catastrophes, aux imprévus et aux pandémies, et les processus utilisés pour assurer une disponibilité opérationnelle continue. Le programme vise l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de continuité des activités de la Société en s'appuyant sur une compréhension approfondie de nos produits et services, de notre personnel, de nos processus de prestation des services et de notre technologie.

La continuité des activités comprend la planification, la prévention, la préparation et une approche proactive des interventions en cas de crise et de l'exécution des activités. La pratique de la continuité des activités reconnaît la nécessité de la continuité plutôt que celle de la reprise. Cette approche tire parti des aspects préventifs et proactifs de la continuité des activités qui fournissent des services continus dans les périodes de perturbation des activités, au lieu de mettre l'accent sur la suspension et la reprise des activités.

Perspectives

La Société demeure résolue à réaliser ses sept objectifs généraux. Le conseil d'administration examine les résultats réels tous les trimestres. Ils peuvent dévier des prévisions préparées au cours de l'exercice antérieur à des fins d'établissement des tarifs.

Tarifs Autopac de base

En vertu de la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celle-ci, la Société est tenue de soumettre une demande d'approbation de ses tarifs Autopac de base à la Régie des services publics. La Société dépose habituellement sa demande en juin de chaque année pour l'exercice débutant en mars de l'année suivante.

Le 16 juin 2017, la Société a soumis à la Régie des services publics sa demande tarifaire générale pour le régime d'assurance de base pour 2018-2019. La demande visait l'approbation d'une majoration générale de 2,7 pour cent des primes d'assurance des véhicules et d'une hausse de 1,8 pour cent des primes des conducteurs en position de démerite dans l'échelle des cotes de conduite. Le 4 décembre 2017, la Régie des services publics a ordonné une majoration générale de 2,6 pour cent des primes d'assurance des véhicules et a approuvé la hausse de 1,8 pour cent des primes des conducteurs en position de démerite demandée par la Société.

Résultat net du régime Autopac de base

Le régime de base a enregistré un bénéfice net de 34,4 M\$ en 2017-2018, ce qui est 80 M\$ de plus que ce qui avait été budgété. La plus grande partie de cet écart favorable vient du montant total des sinistres survenus, grâce notamment à l'incidence des taux d'intérêt, qui y a contribué pour 76,2 M\$, et à des revenus de placements de 9,4 M\$, montant supérieur à celui qui avait été budgété.

La Société a connu une année favorable pour ce qui est de la grêle, les demandes d'indemnisation pour grêle présentées au régime de base en 2017-2018 ayant coûté environ 28,2 M\$ de moins que prévu. Bien qu'il y ait eu moins de sinistres causés par la grêle en 2017-2018, la Société a aussi introduit une stratégie de débosselage sans peinture qui a aidé à réduire la gravité des réparations des dommages causés par la grêle de 32 pour cent par rapport à 2016-2017. La Société fonde ses prévisions de la fréquence des sinistres causés par la grêle sur des moyennes à plus long terme, vu la volatilité de la matérialisation des sinistres dans ce domaine.

En mars 2017, la Société a aussi mis en place une stratégie pour les sinistres causés par les rongeurs en réaction à la hausse de la fréquence de ces sinistres, qui a décuplé depuis 2007-2008. Cette stratégie a entraîné une amélioration de 9,8 M\$ par rapport au montant de 13,3 M\$ qui avait été budgété en 2017-2018. On s'attend à ce que la stratégie diminue de façon permanente le coût des sinistres causés par les rongeurs dans l'avenir, sans pour autant susciter beaucoup de plaintes des clients. En fait, les clients constatent que la remise en état de leur véhicule se fait beaucoup plus rapidement.

L'hiver 2017-2018 a été un autre hiver relativement doux, avec peu de neige, ce qui s'est traduit par des demandes d'indemnisation pour collision inférieures de 8,4 M\$ au montant qui avait été budgété pour le régime de base. La fréquence des sinistres attribuables à une collision continue de baisser à cause d'une combinaison de facteurs, y compris des conditions de conduite hivernale favorables, un plus grand nombre de dispositifs de sécurité dans les nouveaux véhicules et de meilleures

mesures incitatives dans le programme des cotes de conduite. Par contre, la Société s'attend à ce qu'il y ait une pression à la hausse sur la gravité dans l'avenir à cause de la complexité accrue des véhicules. La gravité des collisions a été à peu près ce que nous avions budgété en 2017-2018.

La part des revenus de placements imputée au régime de base, exclusion faite de l'incidence des taux d'intérêt, a dépassé de 9,4 M\$ le montant budgété en 2017-2018, principalement à cause d'un rendement meilleur que prévu des placements de la Société dans le fonds immobilier commun.

En 2017-2018, la stratégie de gestion des actifs et des passifs du régime de base de la Société a fait augmenter le résultat net de 21,9 M\$, augmentation due à l'incidence nette des taux d'intérêt. La stratégie devrait normalement n'avoir à peu près aucune incidence sur le résultat net; en 2017-2018, cependant, la Société a fait une modification à sa méthode d'actualisation dans l'évaluation actuarielle, ce qui a entraîné un rajustement favorable de 28,7 M\$. Si on exclut cette modification de la méthode, l'incidence nette des taux d'intérêt sur les actifs et passifs est une baisse de 6,8 M\$ du résultat net.

Résultat net des autres secteurs d'activité

On s'attend à ce que les secteurs des garanties facultatives et des garanties supplémentaires pour risques spéciaux réalisent des profits, tandis que les activités générales liées à l'administration de la Loi sur les conducteurs et les véhicules devraient produire un bénéfice net limité. Les secteurs d'activité hors régime de base ont affiché un bénéfice net de 56,7 M\$ en 2017-2018, ce qui est 5,5 M\$ de plus que ce qui avait été budgété.

Prévention des sinistres

Les programmes et activités de prévention des sinistres contribuent à notre objectif général de réduire les sinistres et les coûts des sinistres, pour que les assurés puissent bénéficier de primes d'assurance plus modiques. En sa qualité de fournisseur obligatoire de l'assurance automobile de base et d'administrateur des conducteurs et des véhicules, la Société est dans une position unique qui lui permet d'utiliser les données sur les conducteurs et les véhicules au Manitoba pour offrir des programmes qui enseignent, influencent et encouragent la prudence au volant et pour intervenir en vue de réduire les risques associés à la préparation et à l'aptitude à conduire des conducteurs, à l'état des véhicules et à la présentation de demandes d'indemnisation frauduleuses ou inadmissibles.

À mesure qu'évolue notre environnement, nous reconnaissons le besoin d'adopter de nouvelles approches pour prévenir les sinistres. Les interventions de la Société sont choisies stratégiquement, fondées sur des données probantes, d'une efficacité prouvée et évaluées pour démontrer leur valeur pour les Manitobains là où c'est important : pour leur sécurité personnelle et pour leur porte-monnaie.



États financiers abrégés

Les présents états financiers ne sont pas audités. Les états financiers audités au 28 février 2018 peuvent être consultés sur le site Web mpi.mb.ca ou sur demande.

État abrégé de la situation financière

Au 28 février (Non audité – en milliers de dollars canadiens)	Notes	2018	2017
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	89 006	73 434
Placements	5	2 660 850	2 545 130
Immeuble de placement	5	40 646	41 686
Montant à recevoir d'autres assureurs		3	29
Comptes débiteurs		477 908	455 239
Charges payées d'avance		1 227	2 483
Coûts d'acquisition différés		24 727	24 155
Part des réassureurs dans les primes non acquises		133	117
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés		2 452	1 971
Biens et équipement		116 754	116 059
Coûts de développement différés		69 191	89 496
		3 482 897	3 349 799
Passifs			
Montant à verser à d'autres assureurs		171	173
Comptes créditeurs et charges à payer		69 217	73 051
Obligation au titre du contrat de location-financement		4 092	4 189
Primes non acquises et frais		628 837	586 626
Provision pour avantages sociaux de l'exercice		22 373	22 750
Provision pour avantages sociaux futurs		446 458	405 058
Provision pour sinistres non réglés	4	1 912 734	1 900 783
		3 083 882	2 992 630
Capitaux propres			
Résultats non distribués		352 608	261 532
Cumul des autres éléments du résultat global		46 407	95 637
Total des capitaux propres		399 015	357 169
		3 482 897	3 349 799

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État abrégé des résultats d'exploitation

Exercices clos le 28 février (Non audité – en milliers de dollars canadiens)	Notes	2018	2017
Produits gagnés			
Primes émises brutes		1 247 731	1 169 044
Primes cédées aux réassureurs		(15 381)	(15 624)
Primes émises nettes		1 232 350	1 153 420
Augmentation des primes non acquises brutes		(40 608)	(23 406)
Augmentation de la part des réassureurs dans les primes non acquises		16	2
Primes acquises nettes		1 191 758	1 130 016
Frais de service et autres produits		34 187	31 547
Montant recouvré pour les activités visées par la Loi sur les conducteurs et les véhicules		30 179	29 272
Total des produits gagnés		1 256 124	1 190 835
Coûts des sinistres			
Sinistres survenus directs, brut		884 327	980 398
Sinistres survenus (recouverts) cédés aux réassureurs		(514)	900
Sinistres survenus, net		883 813	981 298
Frais de règlement		161 583	137 102
Prévention des sinistres / Sécurité routière		15 345	14 801
Total des coûts des sinistres		1 060 741	1 133 201
Charges			
Charges opérationnelles		117 778	122 313
Commissions		80 665	77 880
Impôts sur les primes		36 214	34 369
Réglementation / Appels		4 458	4 911
Total des charges		239 115	239,473
Perte technique		(43 732)	(181 839)
Revenu de placement	6	134 808	96 635
Résultat net		91 076	(85 204)

État abrégé du résultat global

Exercices clos le 28 février (Non audité – en milliers de dollars canadiens)	Notes	2018	2017
Résultat net		91 076	(85 204)
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Réévaluation des avantages sociaux futurs		(28 560)	(10 489)
Éléments qui seront reclassés en résultat			
Profits latents sur actifs disponibles à la vente		73 304	103 068
Reclassement des profits réalisés nets sur actifs disponibles à la vente		(27 974)	(40 169)
Profits (pertes) latents nets sur actifs disponibles à la vente		(20 670)	62 899
Autres éléments du résultat global pour l'exercice		(49 230)	52 410
Total des autres éléments du résultat global		41 846	(32 794)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État abrégé des variations des capitaux propres

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Solde au 1 ^{er} mars 2016	346 736	43 227	389 963
Résultat net de l'exercice	(85 204)	-	(85 204)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	52 410	52 410
Solde au 28 février 2017	261 532	95 637	357 169
Résultat net de l'exercice	91 076	-	91,076
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	(49 230)	(49 230)
Solde au 28 février 2018	352 608	46 407	399 015

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État abrégé des flux de trésorerie

Exercices clos le 28 février (Non audité – en milliers de dollars canadiens)	Notes	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		91 076	(85 204)
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement des biens et de l'équipement		4 973	5 193
Amortissement des coûts de développement différés		20 757	16 859
Amortissement de l'escompte et de la prime d'émission d'obligations		3 557	3 516
Profit sur la vente de placements		(25 043)	(42 157)
Perte (profit) latente sur obligations à la juste valeur par le biais du résultat net		(9 363)	23 843
Profit latent sur fonds immobilier commun		(29 040)	(16 422)
Perte (profit) latente sur placements en infrastructures		(6 195)	1 483
Dépréciation de placements disponibles à la vente		1 078	-
Dépréciation des coûts de développement différés		20 258	-
		72 058	(92 889)
Variation nette des soldes des éléments sans effet de trésorerie			
Montant à recevoir d'autres assureurs		26	16
Comptes débiteurs et charges payées d'avance		(21 413)	(31 486)
Coûts d'acquisition différés		(572)	4 689
Part des réassureurs dans les primes non acquises et les sinistres non réglés		(497)	4 472
Montant à verser à d'autres assureurs		(2)	(5)
Comptes créditeurs et charges à payer		(3 834)	7 016
Primes non acquises et frais		42 211	26 078
Provision pour avantages sociaux de l'exercice		(377)	65
Provision pour avantages sociaux futurs		12 840	16 452
Provision pour sinistres non réglés		11 951	131 673
		40 333	158 970
		112 391	66 081
Flux de trésorerie liés aux activités de placement			
Achat de placements		(824 124)	(831 239)
Produits de la vente de placements		753 780	834 887
Acquisition de biens et d'équipement, après déduction du produit des cessions		(5 668)	(5 600)
Obligation au titre du contrat de location-financement		(97)	(92)
Coûts de développement différés engagés		(20 710)	(27 925)
		(96 819)	(29 969)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		73 434	37 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5	89 006	73 434
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		52 300	49 083
Dividendes reçus		14 579	16 075

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers abrégés

Le 28 février 2018

1. Statut de la Société

La Société d'assurance publique du Manitoba (la « Société ») a été constituée en 1970 comme corporation de la Couronne en vertu de l'Automobile Insurance Act. Elle est détenue par la province du Manitoba et ses résultats sont inclus dans les états financiers consolidés de la province. En 1974, l'Automobile Insurance Act a été révisée et est devenue la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (chapitre A180 de la Codification permanente des lois du Manitoba). En 1988, la loi a été promulguée de nouveau dans les deux langues officielles (chapitre P215 des Lois du Manitoba). Le siège social de la Société est situé au 234, rue Donald, Winnipeg (Manitoba).

En vertu de sa loi constitutive et de ses règlements, la Société gère une division d'assurance automobile et une division d'assurance générale qui n'existe plus. La division de l'assurance automobile offre un régime universel d'assurance obligatoire de base, des garanties facultatives et des garanties supplémentaires pour risques spéciaux. Pour les besoins de la comptabilité financière, la division de l'assurance automobile et la division de l'assurance générale qui n'existe plus sont considérées comme des entités séparées et leurs produits et charges sont répartis comme il est décrit dans le sommaire des principales conventions comptables. Aux fins de la communication de l'information financière, comme les résultats financiers des activités de la division d'assurance générale qui n'existe plus sont immatériels, ses activités sont incluses dans les services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux. Les tarifs du régime universel d'assurance automobile obligatoire de base sont approuvés par la Régie des services publics.

En vertu de la Loi sur les conducteurs et les véhicules (LCV), la Société est responsable des activités liées à la sécurité des conducteurs, à l'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire, y compris tous les services financiers, administratifs et de traitement de données connexes.

2. Règles d'information financière

Déclaration de conformité

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du paragraphe 43(1) de la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba et aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers le 17 mai 2018.

L'actuaire externe est nommé par le conseil d'administration de la Société. Pour ce qui est de la préparation des états financiers, l'actuaire nommé est tenu de procéder à une évaluation des obligations au titre des polices d'assurance et d'en faire rapport au conseil d'administration. Les obligations au titre des polices d'assurance comprennent les primes non acquises et frais, les sinistres non réglés et les frais de règlement.

L'actuaire nommé consulte aussi le travail des auditeurs externes dans sa vérification de l'information préparée par la Société aux fins de l'évaluation des obligations au titre des polices d'assurance.

Les auditeurs externes sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et chargés d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Dans le cadre de cet audit, les auditeurs externes se servent aussi du travail de l'actuaire nommé et de son rapport sur les obligations au titre des polices d'assurance de la Société. Le rapport des auditeurs externes rend compte de la portée de leur audit et de leur opinion.

Mode de présentation

La Société présente son état de la situation financière de manière générale en fonction de la liquidité.

En règle générale, les soldes suivants sont classés comme courants : trésorerie et équivalents de trésorerie, placements, montant à verser à d'autres assureurs et montant à recevoir d'autres assureurs, comptes débiteurs, charges payées d'avance, coûts d'acquisition différés, part des réassureurs dans les primes non acquises et les sinistres non réglés, comptes créditeurs et charges à payer, primes non acquises et provision pour avantages sociaux de l'exercice.

En règle générale, les soldes suivants sont classés comme non courants : immeuble de placement, biens et équipement, coûts de développement différés, obligation découlant du contrat de location-financement, provision pour avantages sociaux futurs et provision pour sinistres non réglés.

Les états financiers sont présentés en milliers de dollars canadiens. Sauf indication contraire, le dollar canadien est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société.

Saisonnalité

L'assurance automobile, qui constitue la principale activité de la Société, est de nature saisonnière. Si les primes acquises nettes sont habituellement stables d'un trimestre à l'autre, le résultat technique est généralement le plus élevé aux premier et deuxième trimestres de chaque année et le moins élevé au quatrième trimestre. Cela est principalement dû aux conditions météorologiques qui peuvent varier grandement d'un trimestre à l'autre.

Base d'évaluation

La Société prépare ses états financiers dans l'hypothèse de la continuité du fonctionnement, au coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers, les obligations au titre des polices d'assurance et la part des réassureurs dans les sinistres non réglés. L'évaluation des instruments financiers est expliquée à la note 3. Les obligations au titre des polices d'assurance et la part des réassureurs dans les sinistres non réglés sont évaluées sur une base actualisée, conformément à la pratique actuarielle reconnue (qui, en l'absence d'un marché actif, offre un substitut raisonnable à la juste valeur), comme il est expliqué à la note 3.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des jugements qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs, la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et le montant déclaré des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer grandement de ces estimations.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Pour une liste complète des principales conventions comptables, veuillez consulter les états financiers audités au 28 février 2018, que vous trouverez sur le site Web de la Société : mpi.mb.ca.

Les descriptions qui suivent sont des extraits du sommaire des principales conventions comptables contenu dans les états financiers audités et ne sont pas un exposé complet des principales conventions comptables.

Placements

Les fonds disponibles au placement sont gérés par le ministère des Finances, pour le compte de la Société, conformément au paragraphe 12(1) de la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba.

Les placements immobiliers détenus directement par la Société sont constatés au coût et amortis sur leur durée d'utilité estimée.

La Société a classé ou désigné ses actifs et passifs financiers selon les catégories suivantes :

- disponibles à la vente (DV);
- détenus jusqu'à échéance (DÉ);
- actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);

- prêts et comptes débiteurs
- autres passifs financiers.

Les actifs financiers, autres que ceux à la JVRN, sont évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour déceler les indicateurs de dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié s'il y a une preuve objective, par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après sa constatation initiale, d'une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Si un placement est considéré comme étant déprécié, le montant que l'on s'attend à recouvrer est celui qui est constaté.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est obtenue auprès de services d'évaluation externes et elle est fondée sur le cours acheteur des actifs financiers. Les placements en équivalents de trésorerie consistent en placements qui viennent à échéance dans les 90 jours de leur date d'achat et ils sont comptabilisés à leur juste valeur.

Biens et équipement

Les biens et l'équipement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes pour dépréciation cumulées. Les coûts de remplacement sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément vont revenir à la Société et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. Les coûts des réparations et de la maintenance sont comptabilisés dans le résultat net de la période où ils sont engagés.

L'amortissement se fait selon la méthode linéaire, qui amortit le coût de chaque actif jusqu'à sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée, comme suit :

Terrains et bâtiments

• systèmes CVC	20 ans
• améliorations foncières	25 ans
• systèmes de toiture	30 ans
• ascenseurs et escaliers roulants	30 ans
• bâtiments	40 ans

Mobilier et équipement

• matériel informatique	3 ans
• véhicules	5 ans
• mobilier et équipement	10 ans
• systèmes muraux démontables	10 ans

Les bâtiments pris à bail à long terme sont amortis selon la méthode linéaire sur 40 ans. Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties sur la durée du bail et de la première période de renouvellement. L'amortissement des constructions en cours commence, conformément à la politique ci-dessus, quand la construction est terminée. Les biens-fonds ne font l'objet d'aucun amortissement et sont comptabilisés au coût.

Produits

Primes

Les primes émises comprennent les primes relatives aux contrats commençant au cours de l'exercice. Les primes acquises représentent la fraction des primes émises qui est acquise au cours de l'exercice au moyen de garanties d'assurance. Les primes émises et acquises sont déclarées avant déduction des commissions et des impôts sur les primes payables et sont comptabilisées en chiffres bruts et déduction faite des montants cédés aux réassureurs.

Primes non acquises

Le passif pour primes non acquises est la fraction des primes qui correspond à la portion non échue de chaque contrat d'assurance.

Produit d'intérêts

Le produit d'intérêts est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques vont revenir à la Société et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le produit d'intérêts est comptabilisé sur une base temporelle, en fonction du capital impayé et du taux d'intérêt effectif applicable, soit le taux qui actualise avec exactitude les rentrées de fonds futures estimatives sur la durée d'utilité estimée de l'actif financier à la valeur comptable nette de l'actif à la constatation initiale.

Revenu de placement

Les revenus de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils s'accroissent. Les dividendes résultant des placements sont comptabilisés lorsque les droits de la Société de recevoir des paiements sont établis. Les dividendes sur actions ordinaires et privilégiées sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les distributions sur les fonds communs sont constatées à la date de distribution. Les profits et pertes sont déterminés et inscrits à la date de la transaction et sont calculés selon la méthode du coût moyen. On utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes ou les escomptes à l'achat d'obligations.

Profits et pertes réalisés

Le profit ou la perte réalisé à la cession d'un placement correspond à la différence entre le produit reçu, déduction faite des coûts de transaction, et son coût original ou son coût amorti, selon le cas.

Le profit ou la perte réalisé à la cession d'un bien ou équipement correspond à la différence entre le produit reçu, déduction faite des coûts de transaction, et son coût original ou son coût amorti, selon le cas.

Profits et pertes latents

Les profits et pertes latents représentent la différence entre la valeur comptable à la fin de l'exercice considéré et la valeur comptable à la fin de l'exercice précédent ou la valeur d'achat au cours de l'exercice, moins la reprise des profits ou pertes latents antérieurement comptabilisés à l'égard de cessions au cours de l'exercice.

Provisions

Des provisions sont constatées lorsque la Société a une obligation actuelle (légitime ou implicite) en raison d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue de s'acquitter de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être établie quant au montant de l'obligation.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. Si une provision est évaluée à l'aide des flux de trésorerie estimés pour régler l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques requis pour régler une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, un compte débiteur est comptabilisé à titre d'actif s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et que le montant du compte débiteur peut être évalué de manière fiable.

Provision pour avantages sociaux de l'exercice

La provision pour avantages sociaux de l'exercice comprend une charge pour les congés annuels payés et les congés de maladie payés déterminés aux termes de la convention collective et de la politique de la Société.

Provision pour avantages sociaux futur

La provision pour avantages sociaux futurs s'applique au régime de retraite et aux autres régimes d'avantages sociaux.

i. Régime de retraite

Les employés de la Société participent à un régime de retraite à prestations déterminées administré selon la Loi sur la pension de la fonction publique. Les comptes comprennent une provision pour les prestations de retraite indexées que l'employeur devra verser à l'avenir. La provision est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur actuarielle actuelle des droits à prestations est établie d'après les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses quant aux taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation et fondées sur des titres de créance de haute qualité, l'évolution des salaires, les retraits et les taux de mortalité. Les variations des gains et pertes actuariels sont constatées dans la période considérée. Les coûts afférents aux services courants et les frais d'intérêt sont comptabilisés dans le résultat net de la période considérée. Les pertes et les gains actuariels sont comptabilisés dans les AÉRG de la période considérée.

La Société évalue annuellement son régime de retraite et l'évaluation la plus récente a été faite au 31 décembre 2017. Des procédures de suivi sont réalisées pour s'assurer que l'évaluation au 31 décembre 2017 constitue une estimation fiable de l'évaluation au 28 février 2018.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les autres régimes d'avantages sociaux sont deux régimes d'assurance médicale complémentaire à la retraite et des indemnités de cessation d'emploi.

La provision pour prestations d'assurance médicale complémentaire à la retraite est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui comprend les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses sur l'âge de retraite des employés et les coûts de santé prévus. Les variations des gains et pertes actuariels sont constatées dans la période considérée. Les coûts afférents aux services courants et les frais d'intérêt sont comptabilisés dans le résultat net de la période considérée. Les pertes et les gains actuariels sont comptabilisés dans les AÉRG de la période considérée.

Les employés de la Société ont droit à une indemnité de cessation d'emploi en vertu de la convention collective et de la politique de la Société. La provision pour indemnités de cessation d'emploi est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, projections salariales exclues, qui comprend les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses sur la proportion d'employés qui prendront leur retraite.

Provision pour sinistres non réglés

L'IFRS 4 Contrats d'assurance permet le maintien des modes d'évaluation du passif d'assurance auparavant utilisés sous les Principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGRC). La Société établit des réserves pour le paiement des sinistres et les frais de règlement découlant de ses produits d'assurance. Le solde de la réserve correspond au coût définitif projeté pour régler les sinistres survenus avant la date de clôture mais toujours impayés à cette date. Il y a deux catégories de réserves pour sinistres : 1) les réserves pour sinistres déclarés et 2) les réserves pour sinistres survenus mais non déclarés. Par ailleurs, des réserves sont établies pour les frais de règlement internes, qui comprennent les coûts internes estimatifs et les autres dépenses prévues pour finaliser le règlement des sinistres. La Société actualise ses obligations relatives aux sinistres non réglés et elle inclut une provision

pour écarts défavorables. Les obligations au titre des sinistres non réglés sont estimées à partir de l'information découlant de l'évaluation pour les cas individuels déclarés à la Société et d'analyses statistiques pour les sinistres survenus mais non déclarés. Le coût des sinistres et les frais de règlement sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Toutes les polices d'assurance de la Société satisfont à la définition de contrat d'assurance et ont été prises en compte conformément à l'IFRS 4.

La part des réassureurs dans les sinistres non réglés est comptabilisée lorsque la demande de règlement brute afférente est comptabilisée en conformité avec les conditions des contrats de réassurance pertinents.

Test de suffisance du passif

À chaque période de présentation de l'information financière, des tests de suffisance du passif d'assurance sont réalisés pour s'assurer de la suffisance des passifs relatifs aux contrats, diminués des coûts d'acquisition différés (CAD) correspondants et de la part des réassureurs dans les sinistres non réglés. Pour réaliser ces tests, on utilise les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie futurs résultant des contrats d'assurance, des coûts de traitement des demandes d'indemnisation et des frais administratifs ainsi que des revenus de placements tirés des actifs auxquels sont adossés ces passifs. Il y a insuffisance de primes quand les estimations des sinistres futurs et des frais qui y sont associés sont plus élevées que les primes non acquises. Les insuffisances de primes sont comptabilisées en réduisant d'abord les CAD et en inscrivant ensuite tout montant restant comme insuffisance de primes dans les sinistres non réglés.

Répartition des produits, des sinistres survenus et des charges

Les primes émises, les primes acquises et les sinistres survenus sont imputés directement à la division qui a souscrit le risque d'assurance.

Les frais de gestion et autres produits sont répartis comme suit entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile et les activités visées par la LCV :

- i. les frais de gestion et autres produits directs et identifiables sont imputés au secteur d'activité visé;
- ii. quand une imputation directe n'est pas possible, les frais de gestion et autres produits sont répartis au prorata entre les secteurs d'activité en fonction principalement de facteurs tels que les ratios des primes émises, les ratios de répartition des charges et les ratios de répartition des revenus de placements; les formules établies pour la répartition des frais de gestion et autres produits sont approuvées par le conseil d'administration.

Les revenus de placements sont répartis entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile, les activités visées par la LCV et la division de l'assurance générale qui n'existe plus en fonction de la moyenne mensuelle des fonds disponibles dans chaque division.

Les charges, y compris les frais de règlement, sont réparties comme suit entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile et les activités visées par la LCV :

- ii. les charges directes identifiables sont imputées au secteur d'activité visé;
- ii. quand une imputation directe n'est pas possible, les charges sont réparties au prorata entre les secteurs d'activité en fonction principalement de facteurs tels que l'espace, le nombre d'employés, l'utilisation du temps, les statistiques du Centre de communication, les

ratios des primes émises et les ratios des sinistres survenus nets; la formule établie pour la répartition des charges indirectes partagées est approuvée par le conseil d'administration;

- iii. la répartition des coûts des initiatives d'amélioration se fonde sur l'examen de chaque projet afin de déterminer le secteur d'activité qui en bénéficiera; la formule de répartition pour chaque projet est approuvée par le conseil d'administration.

Réassurance cédée

Les primes, les sinistres et les charges sont déclarés brut et après déduction des montants à verser aux réassureurs et à recevoir d'eux. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs pour les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs payables aux titulaires de police.

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée comme actif selon une méthode qui concorde avec celle utilisée pour déterminer le passif des primes non acquises.

4. Provision pour sinistres non réglés

La provision pour sinistres non réglés, y compris les frais de règlement, représente une estimation du montant total de tous les coûts et du règlement définitif projeté des sinistres survenus.

La provision pour sinistres non réglés, y compris les frais de règlement, est sujette à une certaine variabilité. Cette variabilité est liée aux événements qui surviennent entre la date de déclaration du sinistre et le règlement définitif du sinistre. Par conséquent, les sinistres qui se règlent rapidement, comme les dommages matériels, sont généralement plus raisonnablement prévisibles que ceux dont le règlement est long, comme ceux qui relèvent du Régime de protection contre les préjudices personnels ou qui ont trait à la responsabilité civile. Les facteurs tels que la réception de renseignements additionnels sur le sinistre pendant le processus de règlement, des changements dans la gravité et la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques et l'effet des tendances inflationnistes contribuent à la variabilité.

La détermination de la provision pour sinistres non réglés, y compris les frais de règlement, se fonde sur le jugement, l'analyse des tendances historiques des sinistres, les taux de rendement des placements et les prévisions relatives à la matérialisation des demandes d'indemnisation. L'établissement de cette provision s'accompagne inévitablement de risques qui pourraient entraîner un écart parfois substantiel entre les résultats réels et les meilleures estimations.

5. Placements

La trésorerie comprend la trésorerie moins les chèques émis qui dépassent les montants en dépôt.

Le montant total du principal des placements en équivalents de trésorerie est de 83,2 M\$ (28 février 2017 – 61,5 M\$). Il s'agit de dépôts provinciaux à court terme à un taux d'intérêt effectif de 1,10 pour cent (28 février 2017 – 0,55 pour cent), avec des intérêts à recevoir à différentes dates.

La Société a une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 M\$ (28 février 2017 – 5 M\$) à sa banque principale.

Au 28 février 2018, il n'y avait eu aucun tirage sur cette marge de crédit (28 février 2017 – néant).

Trésorerie et placements

Au 28 février 2018 (Non audité – en milliers de dollars canadiens)	Instruments financiers			Instruments non financiers	Total de la valeur comptable
	Classés disponibles à la vente	Classés détenus jusqu'à échéance	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 006	–	–	–	89 006
Obligations					
Fédérales	–	–	28 133	–	28 133
Manitoba :					
Provinciales	–	–	127 637	–	127 637
Municipales	–	27 375	32 455	–	59 830
Écoles	–	590 193	–	–	590 193
Autres provinces :					
Provinciales	–	–	895 322	–	895 322
Municipales	–	–	70 075	–	70 075
Sociétés	–	–	115 868	–	115 868
	–	617 568	1 269 490	–	1 887 058
Autres placements	1 351	–	–	–	1 351
Infrastructures	–	–	100 085	–	100 085
Placements en capitaux propres	409 334	–	–	–	409 334
Fonds immobilier commun	–	–	263 022	–	263 022
Placements	410 685	617 568	1 632 597	–	2 660 850
Immeuble de placement	–	–	–	40 646	40 646
Total	499 691	617 568	1 632 597	40 646	2 790 502

Au 28 février 2018 (Non audité – en milliers de dollars canadiens)	Instruments financiers			Instruments non financiers	Total de la valeur comptable
	Classés disponibles à la vente	Classés détenus jusqu'à échéance	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 434	–	–	–	73 434
Obligations					
Fédérales	–	–	59 310	–	59 310
Manitoba :					
Provinciales	–	–	142 566	–	142 566
Municipales	–	10 697	31 741	–	42 438
Écoles	–	631 919	–	–	631 919
Autres provinces					
Provinciales	–	–	738 625	–	738 625
Municipales	–	–	65 262	–	65 533
Sociétés	–	–	59 626	–	59 626
	–	642 616	1 097 391	–	1 740 007
Autres placements	1 493	–	–	–	1 493
Infrastructures	–	–	95 010	–	95 010
Placements en capitaux propres	474 639	–	–	–	474 639
Fonds immobilier commun	–	–	233 981	–	233 981
Placements	476 132	642 616	1 426 382	–	2 545 130
Immeuble de placement	–	–	–	41 686	41 686
Total	549 566	642 616	1 426 382	41 686	2 660 250

6. Revenu de placement

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Produit d'intérêts	52 584	48 514
Profit (perte) sur la vente d'obligations JVRN	(4 045)	1 988
Profit (perte) latent sur obligations JVRN	9 363	(23 843)
Profit latent sur fonds immobilier commun	29 040	16 422
Dividendes des placements en infrastructures	2 006	1 560
Profit (perte) latent sur placements en infrastructures	6 195	(1 483)
Gain de change sur placements en infrastructures	35	-
Dividendes	12 523	14 560
Profit sur la vente d'actions et autres placements	29 052	40 169
Gain (perte) de change	(92)	308
Revenu de l'immeuble de placement	3 445	3 050
Dépréciation de placements DV	(1 078)	-
Frais de gestion des placements	(4 220)	(4 610)
Total	134 808	96 635

7. Charges au titre des avantages sociaux futurs

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Prestations de retraite	27 698	27 065
Autres avantages postérieurs à l'emploi	5 747	5 792
Total	24 727	32 857

8. Amortissement

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Amortissement – coûts de développement différés	20 757	16 859
Amortissement – biens et équipement	4 973	5 193

Bureaux de la Société d'assurance publique du Manitoba

Service à la clientèle

Winnipeg
Tél. : 204-985-7000

Extérieur de Winnipeg
(sans frais)
Tél. : 800-665-2410

ATS
T: 204-985-8832

Demandes
d'indemnisation de
l'extérieur de la province
Tél. : 800-661-6051

Bureaux administratifs

Winnipeg
234, rue Donald
C. P. 6300
R3C 4A4

Brandon
731, 1^{re} Rue
R7A 6C3

Bureaux de services

Winnipeg
Centres de services
15, rue Barnes
40 Lexington Park
1284, rue Main
930 St. Mary's Road
125, rue King Edward E.

cityplace
234, rue Donald
Centre de services,
rez-de-chaussée
Vérification d'identité et
intégrité des données
Centre de gestion
de la réadaptation
Centre de gestion
des cas graves
et à long terme
Centre de règlement
des dommages corporels

**Centre de règlement des
dommages matériels**
1981 Plessis Road
Fourrière et réception
Véhicules de récupération

Demandes
d'indemnisation visant les
véhicules commerciaux

Arborg
Centre de services
323, boulevard Sunset

Beausejour
Centre de services
848, avenue Park

Brandon
Centre de services
731, 1^{re} Rue

Dauphin
Centre de services
217 Industrial Road

Portage La Prairie
Centre de services
2007, avenue
Saskatchewan Ouest

Selkirk
Centre de services
1008, avenue Manitoba

Steinbach
Centre de services
91 North Front Drive

Swan River
Centre de services
125, 4^e Avenue Nord

The Pas
Centre de services
424, avenue Fischer

Thompson
Centre de services
53 Commercial Place

Winkler
Centre de services
355 Boundary Trail





SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA